

RD-CONGO

LE COURRIER  
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3525 - JEUDI 04 JUILLET 2019

## INTERVIEW

# Mgr Fridolin Ambongo : « Le pays n'est pas suffisamment libéré »

Pour l'archevêque de Kinshasa, le pays n'est pas encore suffisamment libéré, nonobstant l'alternance intervenue au sommet de l'Etat étant entendu que l'ancien régime garde encore une mainmise sur l'essentiel du levier du pouvoir : le parlement, la Céni, la Cour constitutionnelle, la police, l'armée, les services secrets, etc. Il l'a déclaré au cours d'une interview accordée, hier, à radio Vatican.

L'actuel président, constate-t-il, n'a pas toute la coudée franche pour mettre en application sa politique. Fridolin Ambongo exhorte le chef de l'Etat, vu la délicatesse de sa situation, « à travailler avec ses collaborateurs d'hier, ses anciens amis de l'opposition ». S'il leur tourne le dos, dit-il, « cela le fragiliserait vis-à-vis de son allié au sein du pouvoir actuel, le Front commun pour le Congo ». [Page 2](#)



Mgr Fridolin Ambongo

## PRÉSIDENTICE DU SÉNAT

## Le FCC mise sur Thambwe Mwamba



Le choix de l'ex-ministre de la Justice et garde des sceaux est certifié par l'autorité morale du Front commun pour le Congo (FCC), Joseph Kabila Kabange, en accord avec la plénière de la conférence des chefs des regroupements de cette plate-forme, à en croire son coordonateur, Néhémie Mwilanya. Cette désignation met à mal le forcing opéré par l'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés (AFDC-A) qui avait proposé son leader, Modeste Bahati Lukwebo, pour occuper ce poste. Ce regroupement politique désapprouve ce choix, estimant qu'il est non consensuel et s'écarte de l'esprit et de la lettre de la Charte du FCC. Avec ses treize sénateurs dans une chambre haute qui compte cent neuf membres, l'AFDC espère jouer le trouble-fête dans un Sénat essentiellement dominé par le FCC avec ses quatre-vingt-dix-sept élus. [Page 3](#)

## EGYPTE 2019

## Jonathan Bolingi forfait pour la suite de la compétition



L'attaquant congolais ne continuera plus la 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football Egypte 2019, pour cause d'une blessure contactée au genou gauche lors du dernier match de poules contre le Zimbabwe. Il est possible que l'actuel sociétaire d'Antwerp soit éloigné du terrain pendant près de deux mois, à en croire le médecin de l'équipe nationale, le Dr Mbungu.

« C'est un genou qui a connu une entorse, c'est-à-dire que le pivot a bougé et quand ça bouge, il y a nécessairement des lésions dans l'articulation », a-t-il expliqué. De quoi obliger Florent Ibenge à procéder à des réglages sur la ligne offensive des Léopards. [Page 5](#)

## EPIDÉMIE D'EBOLA

## Seize nouveaux cas confirmés

Depuis le 1er août 2018, date de la déclaration officielle de la dixième épidémie de la maladie à virus d'Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, le nombre des cas ne fait qu'augmenter en dépit des activités de riposte menées sur le terrain pour freiner sa propagation. La situation épidémiologique de la maladie à la date du 2 juillet révèle que seize nouveaux cas viennent d'être confirmés. Le cumul des cas confirmés ou probables parmi les agents de santé est de cent-vingt-sept. Ce qui représente 5 % de l'ensemble des cas confirmés ou probables dont quarante décès. [Page 4](#)



Enterrement sécurisé d'un malade d'Ebola

## INTERVIEW. MGR FRIDOLIN AMBONGO

## « Le pays n'est pas suffisamment libéré »

L'archevêque de Kinshasa s'est livré, le 3 juillet, à la radio Vatican. Comme à ses habitudes, cet homme de Dieu n'a pas eu sa langue dans la poche. Un entretien qui fera sans doute tâche d'huile, au regard du pavé jeté dans la mare.

Mgr Fridolin Ambongo Besungu a décrypté l'actualité politique du pays à la lumière du dernier message de la Conférence épiscopale nationale du Congo

(Céncó) : « Libérez mon peuple (cf. Ex 3, 10). Pas d'entraves au changement ». En fait, pour le successeur de Laurent Monsengwo, la République démocratique du Congo n'est pas encore suffisamment libérée, nonobstant l'alternance intervenue au sommet de l'Etat, étant entendu que l'ancien régime continue encore d'influer sur le jeu politique en gardant une mainmise sur l'essentiel du levier du pouvoir : le parlement (les deux chambres), la Commission électorale nationale indépendante, la Cour constitutionnelle, la police, l'armée, les services secrets, etc. « C'est pour ça qu'on se demande de savoir ce qui reste au nouveau président. L'actuel président n'a pas toute la coudeée franche pour mettre en application sa politique », a regretté le prélat catholique, qui impute cette situation aux circonstances dans lesquelles s'est effectué l'avènement du nouveau pouvoir. « La situation est préoccupante. Vous savez tous de quelle manière l'actuel pouvoir est né. L'actuel pouvoir est né dans le contexte que nous connaissons et que nous avons dénoncé : dans le déni de la vérité. Mais nous nous sommes dit, nous comme pasteurs, on ne s'accroche pas à l'histoire. Parce que même du mal peut sortir le bien. Nous prenons ce

pouvoir tel qu'il est là et essayons de voir comment on peut tirer le meilleur pour le peuple de Dieu avec ceux qui sont aux affaires », a-t-il déclaré.

Dans la foulée, il a exhorté Félix Tshisekedi « à travailler avec ses collaborateurs d'hier, ses anciens amis de l'opposition » vu la délicatesse de sa situation. « S'il tourne le dos à ses amis d'hier, ceux de l'opposition, cela le fragiliserait vis-à-vis de son allié au sein du pouvoir actuel, le Front commun pour le Congo ».

**Coopérer avec l'Eglise...**

En fait, l'église catholique entend accompagner le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, pour la réussite de son quinquennat, puisqu'il s'est montré disposé à collaborer avec les évêques, a indiqué Mgr Fridolin Ambongo. Et d'ajouter que la collaboration entre l'Eglise et le pouvoir en place devra être formalisée dans un accord-cadre, « un accord qui a déjà franchi toutes les autres étapes et qui n'attend que la signature du chef de l'Etat ».

Encouragé par la promesse du président de la République à le signer, Mgr Fridolin Ambongo a fait savoir que l'Eglise poursuivra sa lutte pour l'avènement d'un Congo nouveau. En plus de la pression que les évêques peuvent exercer à la base, l'archevêque de Kinshasa pense qu'il faudrait aussi que l'Etat jouisse pleinement de ses attributs dont une justice forte et impartiale qui fonctionne conformément



Mgr Fridolin Ambongo

aux lois de la République. « Quelles que soient les actions que l'Eglise pourrait mener demain, s'il n'existe pas une vraie justice qui est quand même la colonne vertébrale d'un Etat, toutes les initiatives que nous prendrons, si le juge est lui-même corrompu, il n'y a rien qui va marcher dans le pays », a-t-il déclaré.

Ses derniers mots sont, en fait, une exhortation à l'endroit des membres de la coalition Front commun pour le Congo-Cap pour le changement qui tendent à prendre le pays en otage, en mettant en sourdine les intérêts du peuple dont ils sont pourtant censés servir. « D'un côté, le peuple a choisi massivement le changement mais nous constatons

contrairement au choix du peuple, que c'est l'ancien système qui continue. Alors notre intervention, c'est de rappeler à ceux qui sont là que quelle que soit la nature de leur coalition, qu'ils sachent que le peuple veut un changement et qu'ils ne bloquent donc pas cette volonté du peuple », a conclu Mgr Fridolin Ambongo.

Alain Diasso

**LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE**

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

**DIRECTION**

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

**RÉDACTIONS**

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

**RÉDACTION DE BRAZZAVILLE**

**Rédacteur en chef** : Guy-Gervais Kitina,  
**Rédacteurs en chef délégués** : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
**Service Société** : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
**Service Politique** : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
**Service Économie** : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia  
**Service International** : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

**Service Culture et arts** : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

**Service Sport** : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

**ÉDITION DU SAMEDI :**

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

**RÉDACTION DE POINTE-NOIRE**

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Méline Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

**RÉDACTION DE KINSHASA**

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

**MAQUETTE**

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

**INTERNATIONAL**

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

**ADMINISTRATION ET FINANCES**

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

**PUBLICITÉ ET DIFFUSION**

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngono

**TRAVAUX ET PROJETS**

Directeur : Gérard Ebami Sala

**INTENDANCE**

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

**DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)**

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaïne Angombo

**IMPRIMERIE**

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

**INFORMATIQUE**

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

**LIBRAIRIE BRAZZAVILLE**

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

**GALERIE CONGO BRAZZAVILLE**

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

**ADIAC**

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél.: 06 700 09 00 /  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## PRÉSIDENTICE DU SÉNAT

## Le FCC jette son dévolu sur Alexis Thambwe Mwamba

Le choix de l'ex-ministre de la Justice et garde des sceaux a été certifié par l'autorité morale de la plate-forme politique, Joseph Kabila Kabange, en accord avec la plénière de la conférence des différentes composantes de ce regroupement.

La coordination du Front commun pour le Congo (FCC), la méga plate-forme qui regroupe tous les partis et regroupements politiques se réclamant de la « Kabilie », a finalement mis fin à la controverse suscitée autour du probable président du Sénat.

Dans un communiqué laconique publié le 2 juillet, le coordonnateur Nehemy Mwilanya a annoncé solennellement le choix porté sur Alexis Thambwe Mwamba pour occuper le perchoir de la chambre haute du parlement pour le compte du FCC. Il a précisé que ce choix a été fait en accord avec la plénière de la conférence des chefs des regroupements membres du FCC, avant d'inviter toutes les forces politiques représentées au Sénat d'apporter leur soutien à l'ex-ministre de la Justice, garde des sceaux. Au moment opportun, a ajouté



Alexis Thambwe Mwamba

Nehemy Mwilanya, le FCC va divulguer le nom de la personne qui constituera avec Alexis Thambwe Mwamba le ticket du FCC qui ambi-

tionne avoir le contrôle du bureau du Sénat. Au sein de la famille FCC, des réactions n'ont pas tardé et vont toutes dans le sens

d'approuver le choix d'Alexis Thambwe Mwamba, présenté comme l'homme qui incarne le meilleur profil pour diriger la chambre haute du parle-

ment. « *Jouissant d'une expérience éprouvée, multisectorielle et ininterrompue durant quatre décennies, cet homme est capable de hisser le Sénat congolais au sommet de l'excellence* », a commenté, pour sa part, Jean Paul Nemojato, un cadre du FCC. Toutefois, cette désignation par le FCC de l'ex-ministre de la Justice met à mal le forcing opéré par l'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés (AFDC-A) qui avait proposé son leader, Modeste Bahati Lukwebo, pour occuper ce poste. Ce dernier va-t-il accepter de s'effacer pour s'aligner derrière le choix entériné par l'autorité morale du FCC, Joseph Kabila Kabange, ou va-t-il faire de la résistance au risque d'être taxé de rebelle ? Les prochains jours nous en diront davantage.

Alain Diasso

## JOURNÉE MONDIALE DES ALBINOS

## La FMT célèbre ses vingt-cinq ans

**Au cours de la cérémonie organisée à Gombe, l'ONG, en plus des messages de sensibilisation, a distribué, avec l'apport de ses partenaires, des produits aux albinos et autres vulnérables présents dans la salle.**

La Fondation Mwimba Texas (FMT) a fêté, le 28 juin, au Jardin botanique de Kinshasa, à Gombe, ses vingt-cinq ans d'existence et la cinquième édition de la Journée mondiale de sensibilisation à l'albinisme. C'était une occasion pour son président, le catcheur albinos Alphonse Mwimba Makiese Texas, de sensibiliser ses semblables et toute la société congolaise à l'albinisme. « *L'albinos doit s'accepter en vue de sa faire accepter dans la société. Mais, si nous parlons de la discrimination, ce n'est pas entre nous albinos, ce sont les non-albinos qui nous discriminent. C'est pourquoi nous demanderons à vous tous de changer votre regard vis-à-vis des albinos. Adopter un regard positif vis-à-vis de nous* », a-t-il dit.

**La coutume a été respectée**  
Pour l'ONG des albinos de la

République démocratique du Congo (RDC), chaque rencontre est une occasion de sensibilisation. Mais, en plus de cette opération, la FMT ne s'est pas dérogée de ce qui est devenu comme une coutume pour elle et qui fait sa particularité : la distribution des crèmes solaires et vaseline, lunettes solaires, chapeaux, savons et autres produits de première nécessité et des produits pharmaceutiques liés à la plaie. L'objectif est de permettre aux albinos de se protéger contre les rayons du soleil, leur ennemi numéro un qui cause le cancer de la peau et les ravage à travers le continent africain. « *En ce moment où l'on parle du réchauffement climatique, les albinos sont les premières victimes. Il vous faut donc appliquer régulièrement les crèmes solaires, porter des lunettes solaires, les chapeaux, les habits manches longues, etc.* », a conseillé le président de la FMT.

**L'union fait la force**

Plusieurs personnalités et structures se sont associées à la FMT pour lui permettre de réussir cette double célébration. L'ONG des albinos s'est montrée particulièrement re-



Mwimba Texas, avec un des partenaires de la FMT, l'association Bumba, devant des produits destinés aux albinos

connaissante envers toutes ces personnalités et des organisations qui la soutiennent pour remplir sa mission. Pour remercier ces organisations et personnalités de leur apport ainsi que de leur accompagnement, certaines d'entre eux ont reçu des diplômes d'honneur que l'ONG

des albinos avait prévus de leur remettre pour ses vingt-cinq ans d'existence. « *Nous sommes très reconnaissants de votre accompagnement et votre apport dans ce travail que nous faisons. Recevez, par ce diplôme, les remerciements de la Fondation et de tous les albinos ainsi*

que les vulnérables », a dit le catcheur albinos, remerciant les partenaires de la FMT. Après cette manifestation à double impact, un autre rendez-vous est pris pour la fin du mois d'août, afin de préparer la rentrée scolaire 2019-2020.

Lucien Dianzenza

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

# Autorités politico-économiques et experts cogitent

**Durant deux jours, des échanges ont eu lieu sur les opportunités d'investissement dans le secteur, totalement sous-exploité malgré les potentialités disponibles. Le forum ouvert le 2 juillet à Kinshasa vient s'inscrire dans la lignée des actions fortes visant l'amélioration du niveau de desserte en électricité sur l'étendue du territoire national.**

En République démocratique du Congo (RDC), le débat s'amplifie au jour le jour sur la question de la fourniture de l'électricité. Un point d'autant plus crucial puisque le pays devrait atteindre le cap des cent dix-huit millions d'habitants à l'horizon 2030. Par conséquent, il est indispensable de trouver au moins 5 000 MW supplémentaires, rien que maintenir le ridicule taux de desserte actuel, à peine 1 350 MW pour plus de soixante-dix-sept millions d'habitants.

La réponse à la forte demande en électricité dans les régions densément peuplées de la RDC passe forcément par les énergies renouvelables, beaucoup moins coûteuses que l'hydro-énergie plus répandue dans le pays. Pour

réfléchir sur un basculement progressif dans les énergies renouvelables, du reste moins polluantes, les experts du ministère de l'Énergie et ressources hydrauliques, les opérateurs économiques et les banques commerciales ont répondu positivement à l'invitation de l'Association congolaise pour les énergies renouvelables et décentralisées. Cette association a organisé un grand forum sous le patronage de la présidence de la République, en partenariat avec le Programme Elan/RDC. Une rencontre qui a bénéficié d'un appui financier du gouvernement britannique.

### Et après ...

Quant aux retombées, il s'agit d'insister sur les objectifs de départ des participants. Le principal défi à relever était justement d'apporter des résolutions durables aux problèmes de l'énergie et, surtout, de promouvoir le secteur de l'énergie renouvelable encore très effacé dans le pays, même si l'intérieur de la RDC s'y est déjà mis bien avant la capitale. Il s'agit exactement de « faire jouer son rôle à ce secteur ». Le forum a connu la participation active de la présidence de la République, de l'Agence nationale

pour la promotion des investissements et des experts de l'Union européenne.

Mais qu'en est-il vraiment des défis du développement du secteur des énergies renouvelables ? Une certaine opinion s'interroge déjà sur la capacité réelle de ces énergies à répondre aux besoins du pays en électricité. Depuis 2013, la RDC applique une libéralisation totale en matière de production et de commercialisation de l'énergie électrique. Au fil des années, les producteurs privés ont pris de l'assurance et sont très actifs dans certaines parties du pays, particulièrement à l'est. Toutefois, il se pose toujours un sérieux problème d'argent pour financer des projets budgétivores dans ce secteur. Les investisseurs et les banques ne sont pas prêts à aligner des millions de dollars américains sans conditions. A cela, il faut ajouter le déficit de main d'œuvre disposant des capacités techniques avérées. Enfin, le pays n'a pas une documentation fouillée sur les potentialités d'un site ou d'un autre. Les informations de base restent donc assez préliminaires.

Laurent Essolomwa

## EBOLA

# Seize nouveaux cas confirmés

**Depuis le 1er août 2018, date de la déclaration officielle de la dixième épidémie de la maladie dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, le nombre des cas ne fait qu'augmenter bien que les activités de riposte soient menées sur le terrain pour freiner sa propagation.**

La situation épidémiologique de l'épidémie à virus d'Ebola, à la date du 2 juillet, révèle que seize nouveaux cas viennent d'être confirmés, repartis comme suit : onze à Beni, un à Mutwanga, un à Mandima, un à Komanda, un à Vuhovi et un autre à Lubero. Un agent de santé de Beni, non-vacciné, figure parmi ces nouveaux cas. Le cumul des cas confirmés ou probables parmi les agents de santé est de cent-vingt-sept. Ce qui représente 5 % de l'ensemble de ces cas dont quarante décès. Il est à noter que quinze nouveaux décès des cas confirmés ont été rapportés dont cinq communautaires, à savoir trois à Beni, un à Mandima, un à Komanda et dix décès survenus au centre

de traitement d'Ebola dont trois à Beni, deux à Mabalako, deux à Butembo, un à Katwa, un à Ariwara et un à Bunia.

Quatre-cent-deux cas suspects sont, cependant, en cours d'investigation. Le cumul des cas à ce jour est de 2 354, dont 2260 confirmés et 94 probables. Le nombre de décès a même dépassé le cap de 1500, passant à 1590 dont 1492 confirmés et 94 probables.

En dépit du nombre élevé de malades décédés, des cas de guérison ont aussi été enregistrés. 654 malades ont été guéris et ont été réintégrés dans la communauté. Plusieurs facteurs sont à la base de l'augmentation du nombre de cas, notamment le refus de la communauté de collaborer avec les équipes de riposte, l'insécurité, les fausses informations sur la maladie, le refus des malades de se présenter dans les centres de traitement pour des soins.

Blandine Lusimana

## INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo  
un acteur économique majeur à vos côtés



\*CONNECTEZ-VOUS

[www.lesdepechesdebrazzaville.fr](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr)  
[www.adiac-congo.com](http://www.adiac-congo.com)

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ  
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo  
[regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)



## EGYPTE 2019

## Jonathan Bolingi forfait pour la suite de la compétition

L'attaquant congolais ne continuera plus la 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football à cause d'une blessure contactée lors du dernier match de poules contre le Zimbabwe.

Coup dur pour les Léopards. Alors qu'ils ont besoin de toutes leurs cartouches pour amorcer la suite de la compétition après leur qualification au forceps en phase de groupes, les voilà qui viennent de perdre Jonathan Bolingi, premier buteur congolais à cette CAN égyptienne, pendant le match contre le Zimbabwe (4-0). Cet avant-centre de soutien qui a fait montre d'un engagement quasi excessif lors de cette rencontre en a payé le prix. Il est sorti sur une jambe, remplacé par Britt Assombalanga.

C'est sur le banc, les yeux tout en pleurs, que l'international congolais a suivi le reste de la rencontre. Renseignements pris, il en découle que l'attaquant d'Antwerp (Belgique) a contracté, sous les feux de l'action, une blessure au genou gauche à la suite d'une collision avec un joueur zimbabwéen. Le cas paraît assez grave.



Jonathan Bolingi

Déjà, l'ex-sociétaire du TP Mazembe devait quitter ses coéquipiers, hier, pour la Belgique en vue d'un suivi médical alors que la République démocratique du Congo va

jouer sa huitième de finale, le 7 juillet, face à Madagascar à Alexandrie. Tout compte fait, la CAN est déjà terminée pour Jonathan Bolingi qui aura tout donné dans une compétition

où sa sélection avait fait l'objet de moult contestations au sein de l'opinion sportive nationale. Il est possible qu'il soit éloigné du terrain pendant près de deux mois, à en croire le médecin de l'équipe nationale, le Dr Mbungu.

**«Florent Ibenge obligé de revoir sa stratégie offensive»**

Il a cependant nuancé en disant que ce temps pourrait être revu à la baisse avec des soins appropriés et la non-utilisation du joueur par l'entraîneur. « C'est un genou qui a connu une entorse, c'est-à-dire que le pivot a bougé et quand ça bouge, il y a nécessairement des lésions dans l'articulation... Il serait aussi bon de le protéger et d'assurer sa carrière en respectant le protocole habituel : le traitement avec le repos. Car s'il doit monter sur le terrain, courir, accélérer avec ce genou, nous risquons de le perdre au bout

de quelques minutes et il y aura des conséquences sur sa carrière. Sur les vingt-trois joueurs que nous avons, je crois que vingt-deux peuvent poursuivre la compétition », a déclaré le médecin cité par radiokapi.net.

Florent Ibenge est bien obligé de trouver une solution de remplacement afin de pallier l'absence de Jonathan Bolingi qui commençait déjà à prendre ses marques sur la ligne offensive des Léopards, en se positionnant juste derrière Cédric Bakambu dans un dispositif 4-4-2. Avec ce forfait de Bolingi, les avant-centres type commencent à se faire désirer dans cette équipe des Léopards, obligée par la forces des choses de se délester de ses deux meilleurs éléments, Jackson Muleka et Kabongo, privés de visa d'Espagne pendant que leurs coéquipiers étaient au vert à Marbella.

**Alain Diasso**

## FOOTBALL-TRANSFERTS

## Firmin Mubele à Astana, Meschak Elia et Arsène Zola vers Anderlecht

Le mercato d'été est déjà bénéfique pour certains joueurs congolais alors qu'on est en pleine 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations, en Egypte. Retenu chez les Léopards qui disputent le 7 juillet, à Alexandrie, les huitièmes de finale de la CAN contre les Barea du Madagascar, l'ailier du Tout-Puissant Mazembe, Meschak Elia, est attendu à Anderlecht, en Belgique. Il va donc faire ses premiers pas dans un championnat européen.



Meschak Elia



Firmin Mubele



Arsene Zola

L'ancien joueur du CS Don Bosco de Lubumbashi avait passé, il y a deux ans, un test pourtant réussi à Bursaspor, en Turquie, mais il n'y a pas eu transfert faute d'accord entre les parties par rapport au contrat. Cette fois-ci, c'est peut-être la bonne pour le vainqueur du championnat d'Afrique des nations 2016 et de la Coupe de la Confédération en 2017. Meschak Elia ne se rendra pas seul chez les Mauves. Son coéquipier en club et international espoir, Arsène Zola, est aussi attendu à Bruxelles. Ancien de l'école de football Moïse-Katumbi et de la Katumbi Football Academy, ce défenseur polyvalent (il peut jouer sur le

flanc et dans l'axe) a réussi à intégrer l'effectif premier du Tout-Puissant Mazembe et faire son trou. Il était titulaire lors du sacre de Mazembe en Coupe de la Confédération, en 2017.

Arsène Zola a, cependant, défrayé la chronique lors de l'élimination des Léopards de moins de 23 ans, au Maroc. Sur le terrain, la sélection conduite par Christian Nsengi Biembe s'était qualifiée pour le prochain tour, mais elle a été disqualifiée parce qu'Arsène avait deux dates d'identité, dans le passeport du TP Mazembe, il est né en 1996, mais dans celui des Léopards, en 1997. Et l'instance faîtière du football continental a sanc-

tionné l'équipe pour cette situation litigieuse de son défenseur. Mais c'est une nouvelle page de sa carrière qui l'attend à Anderlecht.

Enfin, Firmin Mubele va retrouver le terrain peut-être de façon plus régulière. En manque criant du temps de jeu à Toulouse (Ligue 1 française) où il a été bloqué par l'expérimenté attaquant international ivoirien, Max-Alain Gradel, l'ancien joueur de V.Club de Kinshasa, passé par Al Ahli Doha au Qatar et Stade Rennais en France, a été prêté avec option d'achat à Astana, au Kazakhstan. Arrivé à Toulouse en 2018, il a disputé vingt-six rencontres et n'a marqué que deux buts. Il a surtout été remplacé.

Son manque du temps de jeu ne lui a pas permis de faire partie des vingt-trois Léopards retenus pour la CAN 2019. Il a donc l'opportunité de rebondir et faire valoir son talent et sa vitesse à Astana. Le club de la capitale Kazakh va du reste disputer la Ligue des champions. Mubele n'évoluera peut-être pas avec son compatriote et international Junior Kabananga Kalonji qui aurait déjà dit au revoir aux supporters d'Astana où il a pres-té pendant plus de deux saisons.

**Martin Engimo**

## DIPLOMATIE

# Un nouvel accord entre Brazzaville et le Saint-Siège

La coopération entre le Congo et le Vatican a été instituée depuis 1977 mais c'est le 2 juillet 2019 que les deux Etats ont échangé les instruments de ratification de l'accord-cadre.

L'événement a mobilisé le ministre des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, qui, en séjour au Vatican, a déployé une intense activité diplomatique. Au centre : l'échange des documents avec son homologue Paul Richard Gallagher dans le sillage du décret portant ratification de l'accord-cadre par le chef de l'Etat, en janvier 2018.

Cette nouvelle page qui s'ouvre indique une série d'engagements pour chaque partie. Il s'agit pour le Congo de réfectionner ou de reconstruire quelques édifices appartenant à l'Eglise catholique, alors que celle-ci, par le biais du Saint-Siège, devrait étudier la possibilité de construire un centre de santé de référence à Brazzaville

et de créer un cardinal pour l'Eglise du Congo.

Le ministre Jean-Claude Gakosso a plaidé pour un jumelage entre le Centre hospitalier universitaire de Brazzaville et l'Hôpital polyclinique universitaire de Gemelli et d'autres centres de santé appartenant à l'Eglise. Sur le volet de la formation, le chef de la diplomatie congolaise a soumis aux autorités vaticanes l'option de bourses d'études aux étudiants congolais dans les domaines des sciences de la communication, sciences de la santé, des sciences politiques ou du droit. Figure aussi sur cet accord-cadre la convention sur l'enseignement entre les deux parties. Parmi les artisans de cet ac-

cord-cadre qui lie Brazzaville et Vatican, on citera Yann Roméo Pawlowski, délégué aux représentations diplomatiques pontificales et ancien nonce apostolique au Congo et au Gabon. Le ministre Jean-Claude Gakosso lui a consacré un moment d'échanges le remerciant pour le travail amorcé depuis 2009 et couronné seize ans après.

C'est avec Mgr l'archevêque Angelo Vincenzo ZANI, secrétaire de la congrégation pour l'Education catholique, qui a rang de ministre de l'Education nationale, que la valorisation des écoles et universités catholiques en République du Congo a été évoquée.

*Les Dépêches de Brazzaville*



*Les représentants des deux parties lors de la signature de l'accord*

## VIE DES PARTIS

## Le Pulp poursuit l'installation de ses fédérations départementales

En application de la nouvelle loi sur les partis politiques, le Parti pour l'unité, la liberté et le progrès (Pulp) a résolu de poursuivre, courant ce mois, sa campagne de mise en place des fédérations dans l'arrière-pays, a annoncé son porte-parole, Ludovic Robert Miyouna, le 3 juillet à Brazzaville.



*Les membres du Pulp en photo de famille*

La direction politique du Pulp a pris la décision, lors d'une réunion convoquée le week-end dernier, consacrée à l'examen d'une correspondance du ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, interpellant ce parti sur sa non-représentativité au plan national.

« Nous avons tenu, le week-end dernier, une réunion consacrée à l'examen de la lettre que nous avait envoyée le ministre de l'Intérieur, dans laquelle il nous exigeait de nous conformer à la nouvelle loi sur les partis politiques. C'est suite à cette correspondance que nous avons décidé d'entreprendre ces descentes pour être en règle. En dehors de quatre départements, le Pulp est installé sur l'ensemble du territoire national », a précisé le porte-parole du parti, Ludovic Miyouna.

Pour ce faire, le Pulp que préside Jean Didace Médard Moussodia, député de la troisième circonscription électorale de Moundou, a décidé de poursuivre résolument l'installation de ses instances fédérales, courant ce mois, dans quatre départements où il n'est pas encore présent. Le parti amorcera cette campagne par le département de la Bouenza. Du 19 au

20 juillet, à Madingou, chef-lieu de ce département, une délégation sera conduite par le Pr Ludovic Miyouna pour procéder à l'élection du bureau fédéral de la Bouenza, puis présidera son intronisation.

Le 27 juillet, une autre délégation mettra le cap sur Kinkala, pour aller installer le comité fédéral du département du Pool.

Ensuite, la campagne se poursuivra, en août, dans les départements de la Sangha et de la Likouala, pour y mettre en place les bureaux fédéraux.

Parlant des élections sénatoriales partielles prévues pour le 21 juillet, le porte-parole du Pulp a souligné que son parti n'a aucun candidat sur la liste. Mais étant membre de la majorité présidentielle, le Pulp soutiendra le candidat du Parti congolais du travail, dans le département du Pool.

Par ailleurs, le sénateur Ludovic Miyouna a annoncé que son parti amorcera très prochainement une série de descentes à la base, afin de mobiliser déjà ses membres et sympathisants en vue des prochaines échéances.

*Firmin Oyé*

## DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

## Le Congo a besoin d'améliorer son écosystème pour booster le secteur

Pour faciliter l'essor de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, le gouvernement devra relever un certain nombre de défis, à savoir les financements adaptés; les formations appropriées des acteurs; l'électrification des sites de production; le désenclavement des bassins de production puis l'accès à la terre, ont estimé les participants à la deuxième édition du forum «Vox éco».

Le forum s'est tenu, le 2 juillet à Brazzaville, sur le thème « Bâtir une nouvelle économie sur l'agriculture ». D'après le directeur général du groupe Vox, Arsen Sévérin, organisateur de la rencontre, ce rendez-vous avait pour but de mettre en lumière des idées novatrices susceptibles de contribuer au développement du secteur agricole au Congo, qui peine à prendre l'envol depuis des décennies.

L'agriculture congolaise est, en effet, très peu développée. Sa contribution au produit intérieur brut stagne à seulement 4 % environ. Ce chiffre est bien entendu à mettre en rapport avec la très faible densité de la population en zone rurale et l'absence d'une véritable tradition agricole. Malgré les dix millions d'hectares de terres fertiles, seulement 4 % sont cultivés, a-t-on appris des participants au forum.

Les activités agricoles et forestières s'appuient à la fois sur les cultures de rente (cane à sucre surtout) et vivrières (banane plantain, maïs, manioc...). Le manioc représente presque la totalité de la production alimentaire, suivi par la banane plantain. La production vivrière nationale augmente sans couvrir les besoins de la population, ont-ils déploré.

Pour relancer l'agriculture puis relever le défi de la diversification de l'économie, le gouvernement affiche depuis quelques années sa volonté d'accompagner ce secteur en dépit des échecs enregistrés, notamment dans l'utilisation du fonds de soutien à l'agriculture.

C'est ainsi qu'avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, plusieurs projets de relance agricole sont mis en œuvre. Il s'agit, par exemple, du

Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale. Lancé il y a une année, ce projet cofinancé par le Congo et de la Banque mondiale à hauteur d'environ cinquante-cinq milliards francs CFA, a pour objectif d'améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés des groupes de producteurs ainsi que des micro, petites et moyennes entreprises agro industrielles.

L'Union européenne, quant à elle, accompagne le Congo dans la relance de la filière haricot et soutient le développement de la pisciculture, du maraîchage, de la transformation agro-alimentaire, de l'élevage, etc.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture apporte, pour sa part, son soutien technique via son cadre de programmation pays s'inspirant du Plan national de développement.

Rappelons que c'est grâce à l'expertise de cette institution onusienne que le Congo dispose actuellement de quelques données statistiques du secteur agricole.

Outre ces institutions, la Fondation perspectives d'avenir s'est engagée, elle aussi, à apporter sa pierre à l'édifice, à travers le Programme pour la relance agricole, démarré le week-end dernier à Kinkala, dans le Pool, en présence de son initiateur, Denis Christel Sassou Nguesso.

Participant au Forum «Vox éco», ce dernier a sollicité l'accompagnement des partenaires en vue du déploiement de ce programme dans d'autres départements du pays, à l'instar des Plateaux, de la Bouenza et du Niari.

*Lopelle Mboussa Gassia*

## ALIMENTATION SCOLAIRE

# Le programme McGovern-Dole, un véritable stimulant dans les écoles Ora de la Sangha

L'un des établissements couverts par le programme, sur les dix-sept implantés dans le département, a été visité, le 1er juillet, par une délégation de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique en République du Congo. Elle est repartie satisfaite du travail qui s'y fait.

Lancée le 1er mars 2018, à Brazzaville, à travers une convention signée entre le gouvernement congolais, l'ambassade des Etats-Unis et le Programme alimentaire mondial (PAM), la composante alimentaire du programme McGovern-Dole fait déjà parler d'elle. Aide au développement du département de l'agriculture des Etats-Unis, ce programme vise la réduction de la faim et l'amélioration de la nutrition ainsi que des résultats en matière d'alphabétisation pour les enfants du préscolaire et du primaire, en particulier des filles. En effet, d'un montant de trente millions de dollars, soit environ quinze milliards francs CFA, cette nouvelle contribution du gouvernement américain permet au PAM, agence d'exécution, d'assister pendant cinq ans, cinquante-quatre mille élèves dans quatre cent-soixante-dix écoles. Mis en œuvre pour la période 2018-2022, McGovern-Dole interviendra dans les zones rurales de six départements du pays, ayant les niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition élevés et un taux de scolarisation en dessous de la moyenne nationale.

Il s'agit de la Bouenza, de la Lé-

koumou, du Pool, des Plateaux, de la Likouala et de la Sangha, avec un accent particulier sur les écoles Ora (Observer, réfléchir, agir).

## De bons résultats scolaires cette année

Directeur des écoles Ora sur l'axe Mambili, Kevin Eyenga, qui a accompagné la délégation conduite par le chargé d'affaires de l'ambassade américaine au Congo, Matthew Cassetta, au village Elongue, situé à 30 km de Ouessou. Il ne dit pas le contraire. « La cantine

scolaire joue un rôle considérable, c'est un grand stimulant. Contrairement à 2015-2016, nous avons commencé à bénéficier de l'alimentation scolaire à partir de 2017. Donc, au regard des effectifs de 2015, nous observons aujourd'hui qu'il y a un grand changement. Quant aux résultats sur le terrain, ils sont satisfaisants. Par exemple, après les compositions de fin d'année, nous avons soixante-dix-sept admis contrairement au 2e trimestre et l'année der-

nière. Nous enregistrons tous ces résultats grâce à la cantine scolaire », a-t-il témoigné.

Présentant la carte scolaire des écoles Ora dans la Sangha, Kevin Eyenga a rappelé que le département en comptait dix-neuf dont dix-sept soutenues par le PAM. Le tout pour plus de deux mille apprenants, répartis dans ces différentes écoles. Sur le plan pédagogique, il a indiqué que les animateurs des écoles Ora bénéficiaient de l'apport des inspecteurs du ministère de l'Enseignement

primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

Le cycle des écoles Ora, précisons-le, s'arrête seulement au niveau 3, c'est-à-dire le CE1. Après cette étape, l'apprenant va directement à l'école publique (circuit formel) où il commence à partir de la classe de CE2.

Mais les problèmes ne manquent pas. « Nous rencontrons d'énormes difficultés surtout pour le déplacement. Donc, nous demandons aux pouvoirs publics de trouver un moyen roulant pour nous faciliter le transport et la distribution les aliments. Cette année, il n'y a pas eu de rupture d'aliments, le problème se trouve au niveau du transport parce que les aliments peuvent partir de Brazzaville pour Ouessou, mais pour ravitailler les centres dissimilés un peu partout, c'est difficile », a plaidé Kevin Eyenga.

Notons que pour permettre aux responsables des écoles Ora de maintenir les apprenants dans le village, notamment ceux d'Elongue, le chargé d'affaires américain leur a remis des ballons pour la pratique du football.

**Parfait Wilfried Douniama**



Des apprenants à la cantine scolaire/Adiac

## Une délégation de la BDEAC visite les porteurs de projets du secteur agricole du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou

Une délégation de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) conduite par Monsieur Jean-Rémy MAVIOGA BABICKA, Représentant Résident de la BDEAC au Congo basé à Pointe-Noire, a effectué du 27 au 29 juin 2019, une mission de prospection et de prise de contact avec les porteurs de projets du secteur agricole des départements du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou.

C'est sur l'invitation de la Chambre de Commerce d'Industrie d'Agriculture et des Métiers de Dolisie qui regroupe les trois départements du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou, accompagnée par le Centre de Gestion Agréé (CGA) BUSCOLOG, que la délégation s'est rendue dans cette localité.

Accueilli par le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, Monsieur Crépin BOUNGOU qui a dit en remerciant la louable initiative de ses hôtes « Que l'absence d'accompagnement non financier et financier constitue le principal problème qui mine le développement des entreprises dans les trois départements. Cette visite qui est une première pour l'Institution sous régionale de financement de développement augure de bonnes perspectives

et conforte la Chambre de Commerce de Dolisie dans ses efforts pour accompagner les entreprises agricoles conformément aux objectifs de développement fixés par le Gouvernement ».

De son côté, le Représentant Résident de la Banque au Congo, a au nom du Président de l'Institution, félicité le Président de la Chambre de Commerce d'Industrie d'Agriculture et des Métiers de Dolisie pour cette initiative combien importante pour la Banque, mais également pour les différents opérateurs économiques. Puis, il a salué les efforts consentis par le Gouvernement de la République du Congo dans la mise en place des programmes de sensibilisation, de formation et d'incitation de tous les Congolais et particulièrement les

jeunes et les femmes à prendre une part active dans ce secteur important de l'économie nationale.

Selon le Chef de délégation « L'agriculture fait partie des secteurs prioritaires retenus par la BDEAC dans son Plan Stratégique 2017-2022 et qu'elle est disposée à soutenir les initiatives qui favorisent la transformation locale des produits agricoles pour améliorer la qualité de vie des populations, réduire les importations de denrées alimentaires et catalyser l'émergence de nouvelles industries, source de croissance et de création d'emplois durables ».

La présentation en salle d'un exposé technique sur les principales conditions d'intervention de la Banque animé par Messieurs Gilles Arnaud OYQUA, Analyste de Projets et Nour ABDRA-



SOU, Environnementaliste, deux Experts venus du Siège, pour édifier l'assistance sur la manière de structurer les projets et de présenter les dossiers de demande de financement, tout en prenant en compte les normes en vigueur en matière de protection de l'environnement a constitué la première étape de cette tournée. La deuxième quant à elle, a été ponctuée par des visites des projets sur le terrain où la mission a pu toucher du doigt la réalité de certains projets parmi lesquels, le complexe agropastoral Agrideck, situé à DITADI dans le district de LOUVAKOU à 15 kilomètres de la ville de DOLISIE, et qui a fait l'objet d'une mission de préparation par les Experts de la Banque. Aussi, la BDEAC a manifesté également son intérêt pour la ferme avicole de MANGANDZI visitée.

La délégation de la Banque s'est également rendue à l'hôpital général de Dolisie où elle a pu constater l'état du plateau technique de ce centre hospi-

telier stratégique qui reçoit des patients venus non seulement d'autres départements, mais aussi des pays voisins et dont les équipements nécessitent cependant un renouvellement.

En outre, la mission a pris connaissance d'autres projets relatifs à la construction d'un abattoir moderne porté par la Mairie de Dolisie et la construction d'un site pour abriter la gare routière sur la Route Nationale n°01 porté par le Conseil Départemental du Niari et susceptibles d'être examinés par la Banque.

À la fin de la mission, le Représentant Résident de la BDEAC au Congo a rassuré les autorités locales et les opérateurs que cette visite ne sera pas la dernière et que l'exercice pédagogique qui vient d'être amorcé va se poursuivre dans la mesure où la Banque dispose désormais d'une antenne opérationnelle basée à Pointe-Noire pour assurer un suivi de proximité de ses opérations./-



## MÉDIAS

## Lancement des candidatures pour l'édition 2019 de « Africa's premier digital news awards »

Organisée par l'Association mondiale des journaux et des éditeurs d'information (Wan-Ifra), l'African digital news awards est la plus prestigieuse compétition qui réunit les éditeurs innovants du continent.

Le dernier délai pour déposer les demandes de candidatures est fixé au 12 juillet, a précisé les initiateurs du projet. Les prix distinguent les éditeurs qui ont adopté des stratégies de médias numériques et mobiles dans leur offre de produits complète pour faire face aux changements majeurs dans le domaine de l'information. Le concours récompense également les projets médiatiques numériques uniques et originaux ayant marqué les douze derniers mois en Afrique, notamment par leurs approches novatrices. Ces prix annuels seront décernés au premier jour du « Digital media Africa », une conférence sur l'innovation digitale en Afrique, prévue les 11 et 12 septembre à Johannesburg, en Afrique du Sud. Signalons que l'année dernière, le site de l'Agence Maghreb arabe presse, « maparchives.ma », avait remporté le prix du meilleur site d'information service mobile.

Fortuné Ibara

## DROITS DE L'HOMME

## La CNDH va statuer sur l'affaire des réfugiés demandeurs d'asile de Pointe-Noire

La question est à l'ordre du jour de la session ordinaire de l'assemblée plénière de l'institution, qui prendra fin le 8 juillet.

« Les affaires du collectif des réfugiés demandeurs d'asile résidant à Pointe-Noire, celles du collectif des travailleurs sujets centrafricains figurent parmi les cinq dossiers à examiner », a indiqué le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Gabriel Valère Eteka-Yemet, à l'ouverture des travaux de la deuxième session ordinaire de l'assemblée plénière de la structure. Plusieurs autres affaires, notamment les plaintes des individus ou des collectifs d'individus, seront examinées.

La CNDH va également passer au peigne fin son programme d'activités 2020. Les principaux



Les membres de la CNDH

axes de celui-ci visent à arrimer le Congo aux standards interna-

tionaux de protection et de promotion des droits de l'homme, a

expliqué le président de l'institution. C'est, d'ailleurs, l'objectif que s'est fixé la structure d'ici à 2021, année de fin de mandat de l'actuel bureau.

Selon Gabriel Valère Eteka-Yemet, le dossier relatif au budget ne sera pas examiné lors de cette session ordinaire de l'assemblée plénière. La loi et le règlement intérieur, a-t-il expliqué, ne prescrivent pas une session budgétaire. Le budget sera donc adopté en réunion du bureau élargie aux présidents des sous-commissions. Il sera ensuite transmis au gouvernement pour inscription au budget de l'Etat.

Rominique Makaya

## JUSTICE

## Quatre-vingt-neuf magistrats formés en Tunisie attendus sur le terrain

« Après deux ans de formation, vous voilà de retour. Vous allez intégrer une corporation bien organisée qui a des règles à respecter. La société attend que vous lui rendiez une justice équitable », a déclaré le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, s'adressant aux magistrats de retour de l'Institut supérieur de magistrature de Tunisie. Ces magistrats sont conscients de l'immensité de la tâche qui les attend. Ils promettent de dire le droit en toute objectivité.

« Nous avons appris la ri-



Les magistrats posant avec le ministre de la Justice

gueur dans la prise de décision. C'est cette rigueur que nous allons mettre au service

de la population », a indiqué Ludovic Tchissambou. En attendant leur nomination,

les quatre-vingt-neuf magistrats sont en stage dans différentes juridictions du pays.

R.M.

## CONSEILS CONSULTATIF ET ÉCONOMIQUE

## Les représentants des chercheurs promettent de jouer leur partition

Les deux représentants du ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique au Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, Patrick Hugues Mavoungou, et au Conseil économique, social et environnemental, Laure Stella Ghoma Linguissi, ont été présentés à la communauté scientifique.

« Nos deux représentants, chacun dans son sillage, doivent à la hauteur des attentes donner des avis scientifiques qui concourent au développement du pays », a indiqué le ministre Martin Parfait Aimé Cousoud-Mavoungou.

Laure Stella Ghoma Linguissi qui représentera le ministère de la Recherche au Conseil économique, social et environnemental, est docteur, chercheuse biologiste. Elle assume les fonctions de chef de département santé publique à l'Institut national de recherche en sciences de la santé. Patrick Hugues Mavoungou est, quant à lui, agent du Centre national de documentation et de l'information scientifique et technique, chargé des missions des personnes vivant avec handicap dans ce ministère. Les deux apporteront donc leurs contributions au sein des deux institutions. « On va s'y mettre, donner le meilleur de nous-mêmes pour être à la hauteur », a assuré Laure Stella Ghoma Linguissi.

Rominique Makaya



Le ministre de la Recherche (au centre) avec ses deux représentants

## DÉFENSE

# Formation des militaires du groupement para-commando

Les Forces armées françaises au Gabon ont conduit, récemment, une séquence de formation aux techniques aéroportées au profit des militaires du groupement para-commando (GPC) du Congo, selon un communiqué de l'ambassade de France à Brazzaville.

La formation s'inscrivait dans le cadre du partenariat militaire entre les Forces armées françaises et congolaises au Gabon, afin de garantir la paix et la stabilité sur le territoire national, et de participer à l'effort de sécurisation aux niveaux sous-régional et continental.

Au total, seize instructeurs français ont constitué le détachement d'instruction opérationnel qui avait pour objectif de préparer les militaires du GPC au brevet de parachutiste et de former des plieurs.

Après une instruction théorique de trois jours, soixante-seize « paras » ont accompli six sauts à partir d'un hélicoptère à une altitude de quatre cents mètres. A l'issue du dernier saut, une marche sur vingt kilomètres leur a permis de « décrocher » le brevet de parachu-



tiste militaire.

Par ailleurs, grâce à la présence d'instructeurs spécialisés, les chuteurs opérationnels du GPC ont pu se

perfectionner en effectuant des sauts à plus de deux mille cinq cents mètres d'altitude.

La formation dispensée par

Des militaires en pleine formation

les éléments français au Gabon se caractérisant systématiquement par la recherche de l'autonomie, huit plieurs de parachute, dont

un chef d'équipe, ont été également qualifiés.

Cette séquence de formation intense et caractérisée par le dépassement de soi s'est clôturée le 28 juin par une cérémonie où les nouveaux brevetés se sont vus remettre leur insigne par leurs anciens. Elle fait suite à une série de stages de formation réalisés à Brazzaville et Libreville depuis la fin du mois d'avril, qui ont permis de former plus de deux cent trente militaires congolais dans les domaines des transmissions, du tir au combat, du combat corps à corps, de l'entretien des matériels ou des techniques d'état-major.

A travers ce stage, les Forces armées congolaises viennent de hisser leur niveau opérationnel pour être prêtes à l'engagement dans les opérations de maintien de la paix.

**Yvette Reine Nzaba**

## 9<sup>e</sup> CONFÉRENCE DES GRANDES CHANCELLERIES D'AFRIQUE ET DE FRANCE

### L'organisation adopte sa nouvelle charte

Les assises de la capitale congolaise ont réuni, du 27 au 28 juin, outre les délégués de Brazzaville, les délégations de France, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Cameroun, de la Centrafrique, la République démocratique du Congo, de la Guinée et du Tchad.



Jean Baptiste Ondaye, au centre, posant avec les différents délégués

L'objectif de la rencontre était de débattre des recommandations prises lors de la dernière conférence, tenue en mai dernier à Paris, notamment la rédaction d'une nouvelle charte et la proposition d'une nouvelle dénomination de l'organisation. Celle-ci, en effet, s'appellera désormais « Conférence internationale des Grandes chancelleries francophones ». « Un changement de dénomination qui porte en soi, une ambition noble, un programme généreux, à savoir ouvrir plus largement les portes de notre maison commune à d'autres Etats qui le désirent pour des échanges plus féconds pour davantage apporter le mérite et l'excellence. C'est le vœu unanimement partagé par nous tous. Enfin, le rendez-vous de Brazzaville a tenu toutes ses promesses.

*Vous avez voulu que ce soit ici le berceau de l'acte de vivre ensemble dans l'espace, j'ai cité la Charte de Brazzaville », a déclaré, dans son mot de clôture, le secrétaire général de la présidence de la République du Congo, Jean Baptiste Ondaye.* D'importantes décisions ont été prises et des réflexions menées pour mettre sur orbite les distinctions honorifiques nationales, entre autres, sur les victimes du terrorisme et également sur le mérite féminin. Parmi les recommandations adoptées, la poursuite de la réflexion entamée lors de la huitième conférence sur l'éventualité de distinguer les victimes du terrorisme ou d'autres violences humaines par le biais soit des décorations déjà existantes, soit d'une nouvelle décoration. De même, un accent a été mis sur le soutien et l'encourage-

ment que les grandes chancelleries doivent apporter aux associations des décorés sans contrevenir aux règlements légaux respectifs en vigueur.

Pour ce qui est des distinctions en faveur de la paix, les Grandes chancelleries engageront une réflexion sur la façon de distinguer les personnes œuvrant pour la paix. D'autres points ont également fait l'objet de recommandations, notamment la promotion des Grandes chancelleries, etc. Signalons que l'honneur revient à la République du Congo d'assumer, pour deux ans, la présidence tournante de l'organisation. Les prochaines éditions de la Conférence des Grandes chancelleries seront organisées au Sénégal, en 2021, et à Conakry, en 2023, sous réserve de l'accord des chefs d'Etat des pays concernés.

**Guillaume Ondzé**

## DÉCOUVERTE

### Le Grand chancelier de l'ordre national du Lion du Sénégal visite la permanence des AET

De passage à Brazzaville après avoir pris part à la 9<sup>e</sup> Conférence des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France, le général de corps d'armée (2<sup>e</sup> section), Meïssa Niang, Ancien enfant de troupe (AET) de l'Ecole militaire préparatoire de Saint-Louis (Sénégal), a honoré de sa présence l'espace culturel de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo.



La photo de famille

Plusieurs membres du bureau exécutif national de l'Association ont donné un cachet particulier à la visite du général sénégalais. Après un accueil chaleureux, le Grand chancelier sénégalais, l'AET Meïssa Niang, a loué le professionnalisme qui caractérise les AET, comme il l'a découvert au Congo et partout ailleurs où il est passé; fruit d'une éducation de qualité. « Nous devons consolider ce culte de l'excellence pour les générations qui nous suivent. Je ne manquerai pas, à mon retour, à en informer le président de l'Association des enfants de troupe du Sénégal qui va certainement prendre contact avec vous et assoir une collaboration fructueuse, dynamique, dans le cadre de cette fraternité d'armes qui doit unir tous les enfants de troupe du monde », a-t-il déclaré. Le président des AET du Congo, le

colonel Rémy Ikounga Ayayou, en présence de quelques grands anciens et des membres du bureau exécutif, a souligné qu'ils doivent imiter les anciens par leur courage pour avoir sacrifié leurs vies dans les champs de bataille, mais aussi tirer les leçons de leurs exemples couronnés de brillantes carrières. « C'est un honneur pour moi et un plaisir de vous compter parmi nous, parce que visiblement et manifestement votre carrière est un exemple », a-t-il affirmé. Avant de quitter la permanence des AET du Congo, le grand chancelier sénégalais a signé le livre d'Or par des mots de satisfaction par rapport à l'accueil fraternel, convivial et sincère qui lui a été réservé. Meïssa Niang a souhaité pleins succès à une éventuelle coopération entre le Sénégal et le Congo.

**G.O.**

# Compte rendu du Conseil des mi

**Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 3 juillet 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Neuf affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :**

**-Un projet de loi et quatre projets de décret au titre du ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;**

- Deux projets de décret, au titre du ministère des Finances et du budget.
- Une communication sur l'exécution du budget de l'Etat exercice 2019 à la date du 31 mars 2019, au titre du ministère des Finances et du budget ;
- Une communication sur l'accident ferroviaire survenu le 30 juin 2019, au titre du ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

La réunion du Conseil des ministres de ce jour a planché sur des affaires dont la finalité est de poursuivre de manière concrète et pragmatique l'amélioration des conditions de vie quotidienne des Congolaises et des Congolais. Il en va ainsi de l'amélioration attendue des conditions d'utilisation des plates-formes et des infrastructures aéroportuaires par les usagers et consommateurs, objet des affaires présentées par le ministère des Transports et de l'aviation civile.

Les dossiers soumis au Conseil des ministres par le ministère des Finances et du budget vont permettre au Conseil congolais des chargeurs, entité étatique, de bénéficier de la dévolution de dépendances du domaine public. Cette dévolution aura pour objet l'amélioration des capacités de cet outil essentiel chargé par l'Etat d'assurer l'optimisation des activités tant publiques que privées dans les secteurs du commerce et des services.

Après ce propos liminaire, entrons à présent dans le vif des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 3 juillet 2019.

**I/- Ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande**

**1/- Projet de loi relatif à la vidéo protection sur les aéroports et aérodromes**

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Fidèle Dimou, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, a de manière liminaire informé les membres du Conseil des ministres du passage dans notre pays d'une délégation d'experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci) qui a séjourné au Congo du 18 au 26 juin 2019.

Cette mission d'évaluation a constaté que notre pays était sur la bonne voie dans l'atteinte des objectifs devant rapprocher le secteur du transport aérien national des standards les plus élevés en matière de sécurité, ce dont le Conseil des ministres a pris bonne note. Le ministère de l'Aviation civile a été, par ailleurs, encouragé à poursuivre dans cet élan.

Poursuivant son propos, le ministre Dimou a précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet soumis à leur examen permettra à notre pays de s'inscrire dans la filiation générale des exigences internationales en matière d'exploitation aéroportuaire, et singulièrement des normes édictées par l'Oaci. Il s'agit, pour les pouvoirs publics, de répondre au défi posé par l'évolution et l'accroissement des risques en matière de sécurité. C'est dans cette optique que l'Etat a décidé de doter les aéroports et aérodromes ouverts à la circulation aérienne dans notre pays d'installations de vidéo protection.

Compte tenu de l'agencement juridique congolais, l'autorisation d'implantation de tels systèmes de surveillance de sites de grande étendue doit obligatoirement découler et être encadré par la loi. En effet, ces procédés de surveillance ont pour finalité d'enregistrer les faits et gestes de personnes physiques. Ces techniques ont des incidences certaines en matière de libertés publiques et de protection des droits humains. Par exemple, ces données sont susceptibles d'être exploitées lors de procédures, d'instructions ou même de procès à caractère pénal.

Le projet de loi soumis à l'examen et approbation du Conseil des ministres précise ainsi les conditions de mise en œuvre de la vidéo protection et a pour finalité d'assurer la conciliation entre les impératifs de sécurité publique et le respect des libertés publiques et individuelles.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, tout en se félicitant des dispositions contenues dans le projet de loi discuté, a instruit le gouvernement de mener la réflexion afin d'étendre celles-ci à l'ensemble des modes et infrastructures de transport susceptibles de connaître les mêmes problématiques. Le chef de l'Etat a notamment évoqué les gares ferroviaires, les gares routières et les ports.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de

loi relatif à la vidéo protection sur les aéroports et aérodromes. Il sera transmis au parlement pour adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Dimou a soumis à l'examen et adoption des membres du Conseil des ministres :

2/ - Quatre projets de décret relatifs, pour le premier, à la sûreté du fret et de la poste de l'aviation, pour le deuxième, aux conditions d'exercice des services d'assistance en escale, pour le troisième, aux dérogations en matière d'immatriculation des aéronefs civils et, pour le quatrième, à l'obligation d'information des passagers aériens.

Projet de décret relatif à la sûreté du fret et de la poste de l'aviation civile  
Ce texte vise à réglementer la sûreté du fret et de la poste de l'aviation civile, conformément aux dispositions de l'annexe 17 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, dite convention de Chicago.

Les spécificités de la sûreté du fret et de la poste de l'aviation civile obligent à la prise en compte de l'intervention d'acteurs de sûreté particuliers pour la mise en œuvre de ces services, en complément des acteurs classiques (agents de sûreté de l'Etat, agents des sociétés privées de sûreté, etc.). Ce texte s'appliquera aux entités telles que les institutions financières ou les sociétés dont les biens à expédier ne permettent pas d'effectuer des contrôles de sûreté aux aéroports. En effet, le conditionnement particulier de ces biens oblige à un contrôle de sûreté en amont.

**Projet de décret relatif à l'obligation d'information des passagers aériens**

Le renforcement de la protection des passagers dans le secteur aéronautique doit tenir compte de la croissance du transport aérien. Compte tenu des nécessités, le passager peut être placé sous la responsabilité d'une compagnie aérienne avec laquelle il n'a pas directement conclu le contrat de transport.

Ce texte édicte un droit pour les passagers de connaître l'identité de l'exploitant de l'aéronef qui effectuera le vol, leur permettant ainsi d'être indirectement informés sur le respect des normes de sécurité si tel est leur désir.

Le projet de décret est consécutif à l'adhésion du Congo à la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international adoptée à Montréal, le 28 mai 1999. Il s'agit in fine d'apporter aux passagers ou à leurs ayants droit un élément juridique supplémentaire pour l'exercice d'éventuelles voies de recours et d'indemnisation en cas d'incident ou d'accident des aéronefs.

Projet de décret relatif aux dérogations en matière d'immatriculation des aéronefs civils

Ce projet de décret est proposé en application des dispositions de l'article II.1.4 du code de l'Aviation civile de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Cette dérogation a pour objet de permettre aux personnes résidant en République du Congo de faire immatriculer les aéronefs dont les propriétaires, en particulier des institutions financières, des sociétés de location ou d'affrètement, d'avoir davantage de responsabilité en termes de suivi et de contrôle technique des aéronefs mis à disposition.

Enfin, la dérogation permet au bénéficiaire une exploitation plus souple, notamment en cas de vols internationaux.

Projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2010-826 du 31 décembre 2010 fixant les conditions d'exercice des services d'assistance en escale.

Ce projet de décret amende certaines dispositions du décret n°2010-826 du 31 décembre 2010 fixant les conditions d'exercice des services d'assistance en escale. Il vise à élargir le champ des personnes publiques pouvant fournir des services d'assistance en escale, ou être associées et/ou actionnaires, dans une société prestataire de tels services.

Il vise également à remplacer le concept de « ressortissants », vocable imprécis et sujet à diverses interprétations, par celui de « nationaux », ces derniers pouvant par ailleurs être des personnes physiques ou morales.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret relatifs, pour le premier, à la sûreté du fret et de la poste de l'aviation, pour le deuxième, aux conditions d'exercice des services d'assistance en escale, pour le troisième, aux dérogations en matière d'immatriculation des aéronefs civils et, pour le quatrième, à l'obligation d'information des passagers aériens.

# ministres du mercredi 3 juillet 2019

## II/- Ministère des Finances et du budget

Invités à leur tour par le président de la République à prendre successivement la parole, MM. Calixte Nganongo et Pierre Mabiala, respectivement ministre des Finances et du budget, et ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, ont soumis à l'adoption du Conseil des ministres deux projets de décret.

Le premier porte déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat, cadastrée section D, bloc /, parcelle 68 du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire ;

Le second porte cession, à titre onéreux, de la dépendance du domaine public de l'Etat, cadastrée section D, bloc /, parcelle 68 du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire.

Créé par l'ordonnance n°8-2000 du 23 février 2000, le Conseil congolais des chargeurs a pour objectifs de :

- Réduire les coûts de transport tant à l'import qu'à l'exportation ;
- Mettre en place une politique de facilitation et de simplification des formalités et procédures du commerce extérieur ;
- Rechercher des nouveaux marchés pour la promotion du savoir-faire congolais ;
- Assurer des services de qualité au niveau de la plate-forme portuaire du Congo ;
- Fluidifier les échanges entre le Congo et les autres pays par la suppression des barrières diverses.

L'importance d'un tel instrument est avérée. En effet, le Conseil congolais des chargeurs œuvre pour la compétitivité de l'économie congolaise. Dans cette optique, il a exprimé une demande de cession, à titre onéreux, d'une dépendance du domaine de l'Etat, dont il est déjà affectataire, et ce en vue d'y construire son siège social.

Il s'agit de la propriété immobilière cadastrée section D, bloc /, parcelle 68, d'une superficie de trois mille deux cents huit virgule quatre-vingt-dix mètres carrés (3208,90 m<sup>2</sup>) du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire.

La propriété sollicitée étant classée dans le domaine public, la procédure de déclassement en vue de son incorporation dans le domaine privé de l'Etat s'impose donc, en préalable à la cession à titre onéreux.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat, cadastrée section D, bloc /, parcelle 68 du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire et, pour le second, cession, à titre onéreux, de la dépendance du domaine public de l'Etat, cadastrée section D, bloc /, parcelle 68 du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire.

## III/- Communications

Enfin, deux communications ont été faites aux membres du Conseil des ministres.

Communication sur l'exécution du Budget de l'Etat exercice 2019, à la date du 31 mars 2019 et mise en perspective au regard du cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022

Poursuivant son propos, le ministre Calixte Nganongo a précisé aux membres du Conseil des ministres que le rapport sur l'état d'exécution au 31 mars du budget de l'Etat exercice 2019 a été établi conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances.

Cet article stipule que « le gouvernement transmet au parlement, à titre d'information et à des fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget en recettes et en dépenses, et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public ».

Entrant dans la présentation dudit rapport, le ministre Nganongo a rappelé que le budget de l'Etat avait été voté en recettes et en dépenses respectivement à 2 067 milliards de FCFA et 1563,6 milliards de FCFA. Au 31 mars 2019, il a été exécuté en recettes à la somme de 474,9 milliards de FCFA, soit 23% des prévisions, et en dépenses, à la somme de 289,1 milliards, soit 18,5% des prévisions, ce qui dégage un solde global excédentaire de 185,8 milliards de FCFA.

Une analyse globale de la situation aboutit aux constats suivants :

-Un faible niveau de réalisation des recettes hors pétrole, situation dont les pouvoirs publics espèrent la correction, et ce grâce à la poursuite de la mise en œuvre des réformes engagées en 2018 pour améliorer le niveau de leur recouvrement ;

-Une plus grande maîtrise des dépenses, grâce à plusieurs mesures, parmi lesquelles on peut citer, outre l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes, la mise en œuvre de la réserve de précaution de 20% sur les crédits annuels.

-Le solde primaire de base hors pétrole, toujours déficitaire, indique la persistance de la dépendance du budget au pétrole, ce qui renforce la détermination des pouvoirs publics à poursuivre la mise en œuvre de la politique de diversification économique, placée au cœur des objectifs du gouvernement.

Analysant ces performances en les mettant en corrélation avec les perspectives futures, le ministre Nganongo a présenté aux membres du Conseil des ministres le Cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022. Cet instrument de programmation budgétaire est prévu à l'article 9 de la loi organique précitée relative aux lois de finances.

Maillon essentiel du processus de préparation du budget de l'Etat, ce Cadre a deux objectifs majeurs : premièrement, fixer la contrainte financière en indiquant le besoin et la capacité de financement, en tenant compte des hypothèses économiques réalistes, et ce sur une période minimale de trois ans ; deuxièmement, anticiper la trajectoire de recettes et des dépenses, en fonction de l'orientation budgétaire définie.

A cet effet, le ministre Nganongo a édifié les membres du Conseil des ministres sur les hypothèses retenues pour la période 2020-2022, ce dont ils ont pris bonne note.

Communication sur l'accident ferroviaire survenu le 30 juin 2019

Prenant la parole, M. Fidèle Dimou, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, a édifié les membres du Conseil des ministres sur l'accident ferroviaire survenu le 30 juin 2019.

Le Ministre Dimou a indiqué qu'à 23h05, deux trains de marchandises sont entrés en collision à proximité du village Ngondji, situé à environ 18 km de Pointe-Noire.

Cet accident a provoqué la mort de seize personnes et a occasionné vingt-cinq blessés, lesquels blessés ont immédiatement été évacués et pris en charge par les unités hospitalières de Pointe-Noire. Six de ces blessés sont encore hospitalisés, mais leur état n'inspire pas d'inquiétude.

Ce rapport entendu, le Conseil des ministres tient à exprimer la compassion de l'Etat à l'égard des victimes et présente les condoléances de la Nation à l'endroit des familles éprouvées.

Le Conseil des ministres ordonne, en outre, qu'une enquête soit ouverte et menée afin d'établir les circonstances de cette tragédie ainsi que toutes les responsabilités. Il demande également aux sociétés concernées par la mise en service de ces deux trains de procéder, dans les meilleurs délais, à l'assistance multiforme attendue par les familles concernées.

Enfin, et sans préjuger des conclusions de l'enquête ordonnée, le Conseil des ministres entend néanmoins rappeler à l'ensemble de nos compatriotes la nécessité pour tous et pour chacun d'adopter une démarche citoyenne et responsable en matière de transports collectifs. Il s'agit en particulier d'éviter de prendre place dans des moyens de transport uniquement dédiés aux marchandises et contre-indiqués, de ce seul fait, pour le transport de passagers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

**Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2019**

**Thierry Lézin Mougalla**

**Ministre de la Communication et des médias**

**Porte-parole du gouvernement**

## JOURNÉE MONDIALE SANS SAC PLASTIQUE

# Le gouvernement réaffirme sa volonté d'œuvrer pour la gestion durable de l'environnement

A l'occasion de la célébration de l'événement, le 3 juillet, la ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan-Nonault, a rendu publique une déclaration à travers laquelle le Congo confirme son engagement, au côté des autres pays, pour une action mondiale conjuguée contre le plastique.

Instituée par les Nations unies, la célébration de la journée sans plastique, le 3 juillet de chaque année par la communauté internationale, vise à conscientiser la population du monde entier sur la nécessité de préserver les écosystèmes et l'environnement. En effet, depuis quelques années, l'industrie du plastique produit d'énormes quantités de sacs dont certains sont à usage unique et leur utilisation fait désormais partie du quotidien.

Le sachet, par exemple, a déclaré la ministre du Tourisme et de l'environnement, a intégré les habitudes et les modes de consommation de tous. On le trouve dans les administrations, les industries, le commerce, les ménages, etc. Finalement, l'ère du plastique a révolutionné la société d'aujourd'hui. Pourtant, le plastique a des effets sur l'environnement qui altèrent la qualité de la vie, a-t-elle déploré.

Chaque année, des millions de tonnes de déchets sont produites dont une bonne partie est représentée par les sacs plastiques. Lorsqu'ils sont mal gérés, ils sont soit incinérés, soit rejetés dans la nature (notamment sur le sol et dans les cours d'eau), soit encore enfouis dans des décharges sauvages. Leur incinération, a rappelé Arlette Soudan-Nonault, est source de pollution atmosphérique, renforce l'effet de serre et

contribue ainsi au phénomène de réchauffement climatique. La pollution plastique asphyxie les sols et occasionne la perte de la fertilité de ceux-ci, averti la ministre. Dans le milieu aquatique, a-t-elle dit, le rejet du plastique a pour conséquence la modification des écosystèmes, la perturbation des habitats et la perte des ressources halieutiques.

### Recrudescence du phénomène des sacs non biodégradables

Le sac plastique est un bien nuisible à l'environnement, à la santé humaine et animale. C'est pourquoi, au Congo, a déclaré la ministre du Tourisme et de l'environnement, la mesure a été prise pour limiter son utilisation. En effet, anticipant la menace devenue de plus en plus grande des déchets plastiques sur l'environnement immédiat des Congolais, le président de la République, par décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011, a réglementé la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets en plastique pour l'alimentation, l'eau et toutes autres boissons. Cette mesure vise à réduire considérablement la production des déchets plastiques sur le territoire national, en l'absence de dispositif adéquat de gestion écologiquement rationnelle de ces déchets.

Après une période de succès dans la mise en œuvre de ce texte, il est aujourd'hui évident de constater la recrudescence du phénomène des sacs non biodégradables dans les villes congolaises, servant d'emballages des denrées alimentaires et autres marchandises. Ces produits prohibés sont soit fabriqués en toute clandestinité sur le territoire national, soit d'origine des pays voisins et arrivent au Congo en utilisant des circuits illégaux, a fait savoir Arlette Soudan-Nonault. Elle a décrié leur dissémination dans l'espace, contribuant fortement à l'insalubrité qui est un problème de santé publique au péril de la population congolaise. D'où, son appel à la conscience de tous (administrations publiques, secteur privé, population) pour mettre en application les dispositions de ce décret, précisant qu'il est de l'intérêt de tous de veiller à la préservation de l'environnement qui est à partager avec les générations futures.

La ministre du Tourisme et de l'environnement a estimé que l'heure est venue pour une action mondiale conjuguée contre le sac plastique. « Il s'agit pour les pouvoirs publics, le secteur privé, les ONG et associations, ainsi que la population de se montrer créatifs dans la façon de gérer l'environnement que nous avons hérité et que nous



La ministre du Tourisme et de l'environnement délivrant le message du gouvernement

sommes redevables aux générations futures. La lutte contre le sac plastique est une lutte pour la préservation de l'environnement et la santé. Nous devons pour cela, travailler dans le cadre de la communauté internationale, en faveur d'une action mondiale, pour construire un monde véritablement plus sûr et plus durable », a-t-elle déclaré.

### Sensibiliser la population

Pour ce qui est de la République du Congo, Arlette Soudan-Nonault a indiqué que les efforts sont en train d'être menés par le gouvernement en vue de parvenir au développement durable, objectif que s'est fixé le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, dans son projet de société « La marche vers le développement ». Ces efforts, a-t-elle poursuivi, sont remarquables et concernent notamment le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement à travers la systématisation des études d'impact environnemental et social pour tout projet de développement ; le contrôle des importations des produits chimiques ; le

renforcement du cadre juridique relatif à l'environnement ; la mise en œuvre des projets visant la gestion durable de l'environnement ; la sensibilisation de la population. Pour la ministre, ces efforts méritent d'être poursuivis avec l'implication de tous les acteurs. Aussi a-t-elle suggéré qu'avec les partenaires au développement, la coopération multilatérale doit être renforcée pour fonder une société viable dans laquelle les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la population doivent être garantis. De même, l'approche participative impliquant toutes les parties prenantes devrait accentuer l'éducation de la population, particulièrement sur la citoyenneté écologique, afin d'accroître son niveau de conscience sur la protection de l'environnement. « Ensemble, œuvrant pour assurer la conservation et la gestion durable de l'environnement et notamment des écosystèmes naturels et leurs éléments biologiques, pour un développement durable de notre pays », a conclu Arlette Soudan-Nonault.

**Bruno Okokana**

## DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

## 2050, la fin du monde (suite)

Les experts s'accordent sur un point : la fin de la «civilisation humaine» évoquée par une étude australienne est plus hasardeuse.

«La fin de la civilisation n'est pas la fin de l'humanité», tempère Jean-Pascal van Ypersele. Il n'y a pas une, mais des dizaines de civilisations avec des niveaux de résilience différents, nuance-t-il. Toutefois, il ne nie pas les dégâts qui pourraient être causés : « des infrastructures importantes seront détruites, des systèmes alimentaires seront mis à mal, il y aura des déplacements de population... ».

Mais l'humanité perdurera, même si elle devra s'adapter. Un monde avec 3 °C supplémentaires est une menace très sérieuse. « Ce n'est pas seulement l'environnement et les écosystèmes qui seraient menacés, mais également notre société telle que nous la connaissons », affirme Benjamin Sultan, climatologue. Françoise Vimeux évoque, elle aussi, « une autre manière de vivre ». « Cela serait un changement brutal, mais ce ne serait pas la fin du monde. La

vie a déjà survécu à des catastrophes, l'humanité survivra aussi. Son extinction n'est pas pour tout de suite », assure Joël Savarino.

Les auteurs de l'étude australienne plaident pour « une mobilisation mondiale massive » et jugent que celle-ci est « nécessaire dans la prochaine décennie ». Ils font une analogie avec le plan Marshall lancé après la Seconde Guerre mondiale, sans pour autant s'étendre sur le contenu d'un tel plan.

Gilles Ramstein, directeur de recherche au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, déplore cette comparaison et critique l'idée sous-jacente de « mettre l'industrie au service de la lutte contre le réchauffement climatique ». Il reconnaît cependant : « Il faut une planification à long terme à l'échelle mondiale pour réduire notre facture énergétique sur vingt ans, en particulier dans les transports et

le chauffage. Une planification qui entre en contradiction avec la rentabilité immédiate », souligne-t-il.

### S'attaquer en priorité aux émissions de gaz à effet de serre

Or « il y a de très gros intérêts financiers en jeu qui vont intéresser de grands groupes. Et il ne faut pas donner massivement de l'argent à une industrie polluante qui va se refaire sur le dos de l'économie verte », selon lui. Il prône une mesure iconoclaste : « Il faut faire, par exemple, des transferts de technologies gratuits vers l'Afrique et les pays sous-développés, pour éviter qu'ils ne passent par la phase de la combustion et des énergies fossiles comme les pays riches ou l'Inde, la Chine, les pays en développement. »

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) aussi « propose des solutions concrètes,

mais aussi des paris technologiques pour capter le CO2 atmosphérique, par exemple », rappelle Françoise Vimeux. Selon le Giec, il faut en priorité s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre, à commencer par le dioxyde de carbone (CO2).

Pour que la hausse des températures ne dépasse pas 1,5 °C, il suggère la diminution d'environ 45% des émissions mondiales de CO2 d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2010, puis atteindre vers 2050 la neutralité carbone, c'est-à-dire le point où les émissions sont compensées par l'élimination du CO2 présent dans l'atmosphère. Le Giec recommande aussi que les énergies renouvelables fournissent 70 à 85% de l'électricité en 2050. Les émissions de CO2 de l'industrie, elles, devraient être inférieures d'environ 65 à 90% en 2050 par rapport à ce qu'elles étaient en 2010.

**Noël Ndong**

## BRÈVES

## RDC

Le Programme alimentaire mondial va tripler ses opérations pour secourir trois cent mille déplacés contre cent seize mille actuellement en Ituri, une province du nord-est du pays où des affrontements ethniques en juin ont fait fuir des dizaines de milliers de personnes. La crise alimentaire qui sévit en République démocratique du Congo (RDC) est la deuxième plus importante au monde, juste derrière celle du Yémen. Quelque treize millions de Congolais vivent en insécurité alimentaire, dont cinq millions d'enfants. Le regain de tension noté en juin dans le territoire de Djugu, en Ituri, a fait au moins cent dix-sept morts, selon une enquête préliminaire du Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme.

## Côte d'Ivoire

L'ancien maire du Plateau, le quartier d'affaires d'Abidjan, a été condamné, le 2 juillet, à vingt ans de prison ferme pour détournement de fonds publics, de faux, usage de faux et blanchiment, ainsi qu'à quinze millions d'euros d'amende et cinq ans de privation de droits. En août 2018, Noël Akossi Bendjo avait été révoqué de ses fonctions après ces accusations. Cette figure du PDCI vit en exil à Paris depuis. Au sein du parti, ce jugement est vu, avant tout, comme le fruit d'une cabale politique. L'ex-maire dénonce des accusations invraisemblables et dit subir un bâillonnement de la part du pouvoir. Pour Noël Akossi Bendjo, l'objectif de ce verdict est clair : fragiliser le PDCI et son président, Henri Konan Bédié.

## Niger

Alors que la capitale Niamey s'apprête à recevoir une cinquantaine de chefs d'État pour un sommet de l'Union africaine prévu de jeudi à lundi, l'armée nigérienne a été attaquée, le 1er juillet après-midi, au camp de garnison d'Inates, dans l'ouest du pays, près de la frontière malienne. Une attaque d'envergure qui a fait dix-huit morts et quatre disparus dans les rangs de l'armée. Des renforts de l'armée nigérienne ont été déployés dans la zone. Plusieurs avions militaires français et américains ont aussi été mobilisés. « *L'ennemi a été mis en déroute* », a indiqué le ministère nigérien de la Défense, qui assure : des « éléments terroristes » ont été repoussés sur la frontière du Mali. Les frappes aériennes ont permis de détruire un camion, deux véhicules et plusieurs « terroristes » ont été « neutralisés ». Une caserne a aussi été réduite en cendres, l'armement et au moins neuf véhicules ont été incendiés. Cette attaque n'a pas encore été revendiquée.

## Chine-Afrique

20,8 milliards de dollars d'accords ont été signés entre les pays africains et la Chine au cours de la première exposition économique et commerciale de Changsha en Chine. Les nouveaux accords visent de nombreux secteurs, dont le commerce, l'agriculture et le tourisme. Plus de quatre-vingt-quatre accords ont été signés au cours de l'événement ayant réuni pendant trois jours des hommes d'affaires et des fonctionnaires chinois et africains dans la province chinoise de Hunan. Cet événement vise à promouvoir le commerce sino-africain. D'après les statistiques, le volume des échanges entre les deux parties a grimpé de 20% en 2018, pour atteindre 204,2 milliards de dollars. Notons que près de trois mille sept cents entreprises chinoises sont présentes en Afrique, d'après les chiffres du ministère chinois du Commerce.

## Afrique

Le cabinet américain Mercer a publié sa 25e enquête annuelle relative au classement des villes les plus chères pour les expatriés dans le monde. En 2019, sur un total de deux cent neuf villes, quarante-deux sont africaines. Selon cette enquête, la ville la plus chère du top 10 africain est N'Djamena, la capitale du Tchad, occupant la onzième place au plan mondial. Elle est suivie par la ville de Victoria (Seychelles), Kinshasa (RDC) et Libreville (Gabon) qui occupent respectivement les 14e, 22e et 24e rang au plan mondial. Viennent ensuite les villes de Lagos (Nigeria), Luanda (Angola), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Brazzaville (Congo). Les villes de Yaoundé (Cameroun) et de Bangui (Centrafrique) arrivent, quant à elles, à la 9e et 10e place. Tunis (Tunisie) demeure la ville la moins chère en Afrique et au monde dans les deux derniers classements. Ce classement a tenu compte de plusieurs critères, notamment le coût du logement, du transport, de l'alimentation, de l'habillement, des articles ménagers et le divertissement dans les villes étudiées.

## Nigeria

Le Nigeria, première économie d'Afrique et premier marché du continent avec cent quatre-vingt-dix millions d'habitants, a finalement annoncé qu'il signerait l'accord de libre-échange continentale ce week-end, au prochain sommet extraordinaire de l'Union africaine à Niamey, au Niger. Et de souligner : « *La priorité désormais sera de mener des négociations pour garantir des garde-fous contre la contre-bande et les importations massives qui menaceraient notre industrie* ». Une annonce surprise de la présidence après des années de refus catégorique de faire partie de cette zone de libre-échange africaine. Le commissaire de l'Union africaine pour le commerce et l'industrie, Albert Muchanga, s'est réjoui de cette « confirmation officielle ».

Josiane Mambou Loukoula

## EGYPTE 2019

## Chiffres et statistiques du premier tour

Le Burundi et la Guinée Bissau sont les seules sélections à quitter la compétition sans inscrire le moindre but.

Soixante-huit buts ont été marqués pendant les trente-six matches disputés lors de la phase de poules de la 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), soit une moyenne de 1,88 par match. L'Algérie et le Mali ont la meilleure attaque avec six buts suivis du Sénégal, de l'Égypte et de la Côte d'Ivoire qui ont chacun marqué cinq buts. En outre, la Côte d'Ivoire, le Mali et la République démocratique du Congo (RDC) sont les trois sélections qui ont inscrit quatre buts au cours d'une rencontre. L'Afrique du Sud a l'attaque la plus faible des seize qualifiés avec un but inscrit en trois sorties. Le groupe D a été le plus faible avec huit buts inscrits en six matches, par rapport au groupe C, le plus prolifique avec seize buts contre treize pour le groupe A, onze pour le groupe B et dix pour le groupe E.

Lors du premier tour qui s'est achevé mardi, au total cent six cartons jaunes ont été distribués contre un rouge direct. Nduwarugia (Burundi) est le seul joueur expulsé suite à un carton rouge direct. John Boye (Ghana), Otieno (Kenya) ont été les seuls à écoper de deux cartons jaunes dans un même match. Les groupes B et D ont reçu moins de cartons jaunes, quatorze à chacun, pendant que le groupe E a atteint le nombre le plus élevé (vingt-six) contre dix-sept pour le groupe A, vingt-quatre pour le groupe C et vingt et un pour le groupe F. Huit équipes sont restées invaincues au sortir de la première phase, notamment l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, le Cameroun, le Bénin, la Tunisie, le Ghana et le Madagascar. Quatre d'entre elles, par contre, n'ont pas pris de buts :



le Cameroun, l'Égypte, le Maroc et l'Algérie. Dans cette phase, sept pénalties ont été transformés et Sadio Mané du Sénégal a été l'un des rares à manquer de transformer un des deux qu'il a tirés. L'Ivoirien Franck Kessié est le meilleur passeur de la première phase avec trois passes décisives. Franck Zambo Anguissa (Cameroun), Ismael Bennacer (Algérie) et le Marocain Mbark Boussoufa ont été élus joueur du match à deux reprises

## Madagascar, la surprise du premier tour

Comme dans toutes les compétitions, la CAN de l'Égypte a réservé quelques rares surprises. Le Madagascar a tout fait pour sa première participation. Cette sélection a gagné son premier point lors de sa première sortie contre la Guinée, marquant également son tout premier but lors de cette rencontre avant de signer sa première victoire au cours de sa deuxième sortie, contre le Burundi. L'appétit venant en mangeant, Madagascar a battu le Nigeria, le grand favori du groupe B, pour prendre la tête avec sept points. Il disputera son match des huitièmes de finale contre la RDC. Arrivée à ce stade de la compétition, la sélection malgache a déjà rem-

pli sa part de contrat. Comme Madagascar, le Bénin s'est qualifié pour le second tour (sa toute première fois en quatre participations) en se classant parmi les quatre meilleures troisièmes. L'Ouganda a aussi surpris en se plaçant devant la RDC au nombre de points. Depuis sa finale perdue en 1978, ce pays redécouvre le second tour.

## Les anciens champions passent mais difficilement

Dans cette CAN, tous les anciens vainqueurs présents ont assuré leur qualification pour le second tour, même si la manière n'y était pas pour certains d'entre eux. La Tunisie (2004) a dû se contenter de trois matches nuls pour se qualifier. La RDC (1968 et 1974), battue à deux reprises, a su relever la tête lors de son dernier match du groupe contre le Zimbabwe. L'Afrique du Sud (1996) a eu la vie sauve grâce à la défaite de l'Angola. Le Cameroun (tenant du titre) n'a battu que la Guinée Bissau. D'autres par contre ont fait mieux. L'Algérie a fait le plein des points en gagnant ses trois premiers matches. L'Égypte a fait autant dans le groupe A ainsi que le Maroc. La Côte d'Ivoire a certes perdu le choc contre le Maroc mais s'est qualifiée avec six points, soit deux de plus que le Ghana et le Cameroun. Le Nigeria a eu le même total en se contentant du strict minimum, même face à des équipes supposées faibles devant lui (le Burundi). Le Sénégal, cité parmi les favoris, a validé sa qualification pour les huitièmes de finale, tout comme le Mali. La Guinée s'est, quant à elle, contentée de la place du meilleur troisième avec trois points de retard sur Madagascar, le novice.

James Golden Eloué

## ANNONCE

En prélude aux festivités marquant le 59e anniversaire de l'indépendance du Congo, le Musée-galerie du Bassin du Congo, soucieux de promouvoir la culture congolaise dans sa diversité, organise, du 1er août au 30 septembre, une exposition de peinture et de sculpture intitulée Lipanda.

Les artistes intéressés peuvent, d'ici au plus tard le 15 juillet, entrer en contact avec nos services, en appelant le 06 666 70 65 ou le 04 411 64 11. Ils peuvent aussi passer sur place, au Musée-galerie, 84 boulevard Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers, à Mpila, dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville.

## INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

## Les investissements devraient croître de 46,4% d'ici à 2020

En Afrique, les investissements dans les infrastructures de transports passeront de 47,1 milliards de dollars en 2019, à soixante-neuf milliards de dollars en 2020, estime le cabinet d'analyse GlobalData.

Le dernier rapport de GlobalData «African transport networks» révèle que la croissance sera tirée par les investissements dans le secteur ferroviaire. L'entreprise suit actuellement quatre cent quarante-huit projets de transport à grande échelle en Afrique, d'une valeur de 430,3 milliards de dollars dans les secteurs public et privé. Une fois achevés, ils totaliseront plus de 110 000 km (54 110 km pour les routes, 55 345 km pour les chemins de fer et 599 km pour les ponts) dont 75 297 km de création, 29 197 km de modernisation et 5 561 km de mise aux normes. Les plus gros investissements dans le transport seront réalisés par le Nigeria, le Kenya et l'Égypte. Ils passeront de 7,6 milliards de dollars, 9,5 milliards de dollars et 5,6 milliards de dollars, respectivement, en 2019 à 9,8 milliards de dollars, 8,5 milliards de dollars et

7,5 milliards de dollars en 2020.

Grâce à ces investissements, les pays africains pourront accélérer leur processus d'intégration économique et commerciale, qui a été lancé en mai dernier, à travers l'entrée en vigueur de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (Zleca), prévue le 7 juillet.

« Le manque d'infrastructures en Afrique constitue un obstacle sérieux à la croissance et au développement ; ce qui se traduit par un faible niveau de commerce intra-africain et avec les autres régions », a indiqué Yasmine Ghazzi, économiste chez GlobalData.

Et d'ajouter : « Il existe dans la région une volonté manifeste d'améliorer et d'accroître les échanges commerciaux, et l'on se rend compte que pour ce faire, il faut une intégration industrielle et le développement des infrastructures ».

Les taux d'investissement dans les infrastructures de transport ont augmenté grâce aux grandes initiatives continentales telles que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, un programme stratégique visant à mo-

biliser des ressources dans les pays africains pour transformer le continent grâce à des infrastructures modernes.

En Afrique de l'est, les corridors de transport du nord et du centre desservent neuf pays : Tanzanie, Kenya, Rwanda, Burundi, Éthiopie, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, Soudan et Djibouti. Environ 34% du réseau de routes du corridor nord peuvent être considérés comme en bon état. Ce corridor a besoin d'un financement de 1,87 milliard de dollars pour le rendre pleinement fonctionnel, tandis que le corridor central a besoin d'un investissement de 1,67 milliard de dollars pour moderniser l'infrastructure et la rendre totalement fonctionnelle.

En Afrique de l'ouest, le corridor Abidjan-Lagos est un lien essentiel du corridor Dakar-Lagos, qui fait partie de l'autoroute transafricaine de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest, dont le développement est l'une des seize priorités en matière de projets d'infrastructures identifiés à l'échelle du continent.

Josiane Mambou Loukoula

## CRISE LIBYENNE

## La Turquie accusée de violer l'embargo sur les armes

L'homme fort de l'est libyen, le maréchal Khalifa Haftar, qui a promis de s'attaquer aux intérêts turcs, reproche Ankara de soutenir militairement ses rivaux du gouvernement d'union nationale.

Le maréchal Haftar a ordonné, en effet, à ses forces de prendre pour cible les navires turcs dans les eaux libyennes et de s'attaquer aux sites stratégiques, aux compagnies et aux projets appartenant à l'État turc en Libye. De plus, tous les vols depuis et vers la Turquie sont désormais interdits.

Dans un communiqué publié la semaine dernière, le porte-parole d'Haftar, Ahmad al-Mesmari, a précisé que « tout ressortissant turc circulant sur le territoire libyen pourrait être arrêté ».

Toutefois, la méthode permettant de mettre à exécution ces menaces reste floue mais les accusations sont claires. Le camp Haftar assure que la Turquie intervient « dans la bataille pour Tripoli de façon directe, c'est-à-dire avec ses soldats, ses avions et ses navires par la mer ». Selon lui, des munitions seraient notamment acheminées auprès des forces du gouvernement d'union nationale via la Méditerranée.

Par ailleurs, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a confirmé récemment que son pays fournit bien des armes au gouvernement d'union nationale, en vertu d'un « accord de coopération militaire entre Ankara et Tripoli ».

Il estime que le soutien militaire de son pays a permis à Tripoli de « rééquilibrer » la situation face aux forces de Khalifa Haftar qui bénéficient, de leur côté, du soutien des Emirats arabes unis et de l'Égypte. Ces derniers mois, la Turquie a fourni à Tripoli différentes sortes d'armes: des tanks et surtout des drones armés, sans doute opérés par des Turcs. Depuis, quatre drones ont été abattus par l'armée nationale libyenne.

Alors que les autorités de l'ouest défendent cette intervention, beaucoup à l'est considèrent que le combat contre la Turquie en Libye est celui de toute la région contre la confrérie panislamiste.

Yvette Reine Nzaba

## REMERCIEMENTS

Les enfants Onanga sont très émus et profondément touchés par vos marques de compassion, de sympathie et d'assistance multiforme pendant le deuil qui les a frappés, lors du rappel à Dieu de leur père, le colonel Jean Pierre Onanga.

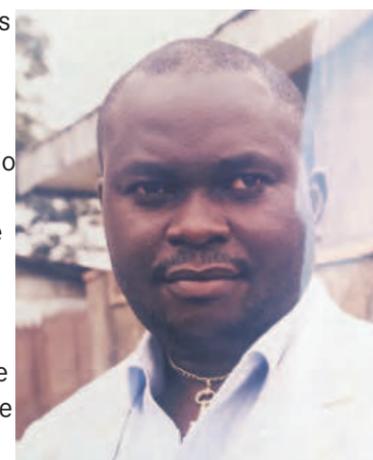
Que toutes et tous trouvent ici, en toute humilité, l'expression de notre profonde reconnaissance.



## PROGRAMME DES OBSÈQUES D'ORPHÉE TABAREZE BENABIO

Yannick Mbouma, agent des Dépêches de Brazzaville, AS-Coin-na-coin, les familles Mohondiabeka, Mopendza, Bomolo, Benabio annoncent aux parents, amis et connaissances, que le programme de l'inhumation de leur fils, neveu et père, Orphée Tabareze Benabio, décédé le lundi 24 juin 2019 au CHU de Brazzaville, se présente comme suit :

Vendredi 5 juillet :  
-9h00 : levée de corps à lamorgue municipale du CHU ;  
-10h00 : recueillement au domicile ;  
12h00 : messe de requiem en la basilique Sainte-Anne ;  
-14h00 : départ pour le cimetière Bouka (VIP) ;  
-16h00 : fin de cérémonie.



INSTITUT FRANÇAIS  
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE  
DU 1<sup>ER</sup> AU 14 JUILLET 2019

## MARDI 02 JUILLET

18h00 : Le Congo a du Chœur concours de chorales avec Chorale Karisma Afro Gospel, Chorale Centre Moukondo, Chorale Néo-Apostolique, Chorale Christ Roi, Les Salamons

## MERCREDI 03 JUILLET

15h00 : Débat d'idées : « Politique de développement et réduction de la pauvreté » par Marcel Mbaloula, Statisticien, membre de la Fondation Niosi.

18h00 : Le Congo a du Chœur concours de chorales avec Chœur le Rosaire, Chorale des amis de Dominique Savio, Chorale Voix du Salut Rytoum, Théophile Mbermba

19h00 : Mercredi à la Cafété - Les Yoan

## JEUDI 04 JUILLET

18h00 : Le Congo a du Chœur concours de chorales avec Les Aïnés, Chorale Centre Métao, Les Messagers du Seigneur, Chœur Jubilate, Emile Biayenda

## VENDREDI 05 JUILLET

18h00 : Le Congo a du Chœur demi-finale du concours de chorales

## SAMEDI 06 JUILLET

10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)

18h00 : Le Congo a du Chœur finale du concours de chorales

## MARDI 09 JUILLET

18h30 : Ciné-club : Bons baisers de Brazzaville

## MERCREDI 10 JUILLET

19h00 : Mercredi à la Cafété - Lussa Passi

## JEUDI 11 JUILLET

15h00 : Rencontre littéraire : Ce qu'il faut savoir chez un homme avant de l'épouser de Yann Okiast

19h00 : Théâtre : Chef de famille malgré lui de Jean-Marie Bamokena par le Théâtre de l'Agora

## SAMEDI 13

10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)

18h00 : Restitution de la formation des chorales

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur  
[www.institutfrancais-congo.com](http://www.institutfrancais-congo.com)

## HOMMAGE

## La mairie de la ville océane honore Micheline Potignon Ngondo

Le conseil départemental et municipal de Pointe-Noire a décidé de débaptiser l'avenue Nguelingueli en avenue Micheline-Potignon-Ngondo à la mémoire de l'ancienne députée nationale disparue il y a plus d'un mois.

L'avenue qui part de la société Tractafric en passant par l'hôtel Azur s'appelle désormais avenue Micheline-Potignon-Ngondo, du nom de l'ancienne parlementaire, membre du bureau politique et présidente fédérale du Mouvement action et renouveau (MAR) Pointe-Noire. Éluë deux fois députée dans la première circonscription de Lumumba en 2002 puis en 2007, Micheline Potignon Ngondo est morte le 28 mai à l'âge de 74 ans. Elle était une femme battante qui prenait à bras-le-corps les problèmes des personnes démunies. Elle a réussi à faire passer une loi au parlement congolais sur la protection de l'enfant au Congo.

Baptisée loi Potignon, le texte a été promulgué le 14 juin 2010. Composée de 131 articles, la loi énumère les droits fondamentaux de l'enfant, les différentes violations et les sanctions à infliger aux contrevenants. En effet, la loi Potignon est le fondement de la protection de l'enfant en République du Congo, cette loi protège les enfants, assure leur autonomisation et favorise l'égalité des chances. Pour ce qui concerne la protec-



Micheline Potignon Ngondo/DR

tion des enfants, la loi Potignon fixe leurs droits et prévoit des

sanctions pour tous ceux qui porteront atteinte à ces droits.

Concernant l'égalité des chances, cette loi considère que

tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de développement indépendamment de leurs origines sociales, de leurs convictions religieuses ou de toutes autres raisons purement subjectives. Enfin, pour ce qui est de l'autonomisation, le but est que l'enfant devienne de plus en plus indépendant, qu'il prenne ses propres décisions. Pour cela, en son article 46, la loi Potignon fixe des règles auxquelles l'enfant, qu'il soit délinquant ou non, particulièrement vulnérable ou non, est tenu de se soumettre.

Femme d'affaires et diplômée en hôtellerie, Micheline Potignon Ngondo avait toujours un œil vigilant sur ses projets caritatifs, son centre préscolaire « Arche de Noé » accueille également des malentendants et des handicapés moteurs. Aussi, investit-elle dans l'Association Ngondo pour la lutte contre la pauvreté (ANCP) et l'Association Espace Enfants, spécialisée dans la prise en charge des orphelins. Micheline Potignon Ngondo a été également élevée au rang de chevalier de la légion d'honneur pour ses œuvres.

Hugues Prosper Mabonzo

**LIBRAIRIE LES MANGUIERS**  
Un Espace de Vente  
Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE  
(africaine, française et italienne)  
Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.

**Un Espace culturel pour vos Manifestations**  
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces, Émissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso  
immeuble Les Manguiers (Mpià), Brazzaville  
République du Congo.

Horaires d'ouverture:  
Du lundi au vendredi : 10h - 19h  
Samedi : 10h - 18h

## COMMÉMORATION

## Une matinée littéraire en souvenir des 10 ans de la disparition de Jean Baptiste Tati Loutard

L'événement aura lieu, le 4 juillet, au centre culturel éponyme, à Pointe-Noire, sur le thème « Jean Baptiste Tati Loutard, dix ans après, quel héritage pour la littérature congolaise ? »

L'écrivain congolais Jean Baptiste Tati Loutard, considéré comme l'une des voix majeures de l'Afrique francophone, disparaissait le 4 juillet 2009. La matinée littéraire en sa mémoire sera organisée conjointement avec la direction départementale du Livre et de la lecture publique et le conseil municipal et départemental de Pointe-Noire. Elle va réunir des écrivains du Salon littéraire Jean-Baptiste-Tati-Loutard de cette ville et du département du Kouilou avec ceux du Forum des gens des lettres et de Le Pen Congo-Brazzaville. « Jean Baptiste Tati Loutard c'est le grand poète avec tout ce que le mot poète peut avoir comme contenu. Il est l'un des plus grands de son époque », a indiqué

Alphonse Nkala, directeur départemental du Livre et de la lecture publique de Pointe-Noire.

Des communications sur l'œuvre littéraire et poétique de l'écrivain seront faites par d'éminents écrivains du pays. Il s'agit notamment de Georges Sokate Mavouba sur le sous-thème « La légende de la nuit dans les racines congolaises »; Huppert Malanda sur « Jean Baptiste tati Loutard : un héritage de poésie francophone ». Florent Sogny Zahou développera le sous-thème « Jean Baptiste Tati Loutard : 10 ans après, le poète bien connu, bien méconnu » et Frédéric Pambou sur « Jean Baptiste Tati Loutard, précurseur de la route de l'esclavage de Loango dans Les poèmes de la mer ».

Une déclamation des textes de

l'auteur sera faite par des comédiens outillés comme Germaine Ololo, Claver Mabiala et Jehf Bieri. Le programme prévoit aussi un concert de musique avec le groupe tradi-moderne Tchi Fumb. La matinée littéraire, a précisé Alphonse Nkala, n'est pas destinée qu'aux écrivains. « L'événement est ouvert à tous les amoureux des belles lettres », a-t-il dit.

Notons que ces activités seront précédées du dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe de Jean Baptiste Tati Loutard, au cimetière de Ngoyo. L'écrivain a reçu de son vivant plusieurs prix ainsi que des distinctions. Il a laissé une œuvre abondante, particulièrement en poésie.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

## MUSIQUE

## La capitale économique va vibrer avec les artistes africains du moment

Un concert géant est prévu le 20 juillet, au stade Franco Anselmi de Pointe-Noire.

Le grand moment dénommé Widge magic, offert par MTN Congo, va réunir les artistes africains actuellement en tête dans les différents hits parade du continent. Ce sont le duo togolais Toofan, les artistes camerounais Stanley Enow et Blanche Bailly, mais aussi Swagg Milly, Geritho, DJ Youss, Vortex Crew. Aux côtés de ces célébrités continentales, les artistes congolais Big Tyger, Yves Saint Lazare et K Musica, Makhamba Malecheck, Antivirus Choukakabra, Blacky et Vitch,

Welicia monteront également sur le podium pour faire admirer leur savoir faire dans la musique typique, le Rnb, le hip hop ou le rap.

Cet événement unique en son genre avec cette pléthore d'artistes locaux et internationaux va à coup sûr lancer la période estivale avec de nombreux moments de réjouissances artistiques et culturelles.

En marge de ce concert, un déjeuner avec les artistes internationaux est prévu pour les abonnés de MTN Congo en plus des autres avantages à cet effet.

Hervé Brice Mampouya

## UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

# Soutenance de la première thèse de doctorat unique dans le domaine de la communication

« Analyse socio-communicationnelle de la poste congolaise : cas des normes de l'Union postale universelle », est la thèse soutenue par Chancelv Itoua Awoue, le week-end dernier, pour l'obtention du diplôme de doctorat unique, spécialité sociologie de la communication.

C'est devant un jury international de cinq membres présidé par Basile Ngassaki, professeur titulaire à l'université Marien-Ngouabi, que l'impétrant a soutenu sa thèse placée sous la direction de Gertrude Ndeko, professeure titulaire à la même université.

La poste, l'une des plus anciennes activités organisées par les hommes dans le domaine de la communication, a retenu l'attention de l'impétrant pour en faire le sujet de sa thèse car pour lui, décrire l'histoire de la Poste, c'est essayer de décrire l'histoire. Le Congo, son pays, est d'ailleurs membre de l'Union postale universelle (UPU), institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies dont le but est de favoriser le bon développement et la coopération des différents systèmes postaux du monde.

Chancelv Itoua Awoue a indiqué que la problématique que pose son thème tient compte de la réduction des activités de la Poste congolaise, en 2008, qui avait formulé une demande d'aide auprès de l'UPU. En réponse, celle-ci avait édicté des normes fonctionnelles répondant à la mondialisation et aux exigences de l'ère numérique. Malgré ces recommandations, la Poste congolaise n'a enregistré aucune avancée significative jusqu'à ce jour. L'impétrant a voulu savoir comment la Poste congolaise intègre-t-elle les



Le désormais Dr Chancelv Itoua Awoue au milieu du jury, après son sacre

normes de l'UPU au regard de l'évolution des technologies de l'information et de la communication, en vue d'assurer des services de qualité à la population. S'agissant des objectifs de recherche, l'objectif principal, a expliqué l'impétrant, a été d'analyser les principaux changements observés dans le domaine de la communication et de l'organisation au sein de l'UPU et la Poste congolaise. Pour atteindre les objectifs fixés, l'impétrant s'est servi des techniques suivantes : la recherche documentaire qui lui a permis de consulter les documents de seconde main (physique et numérique) ; la recherche sur le terrain, fondée sur les enquêtes (observations, questionnaires et guide d'entretien) ; le traitement et l'analyse des données collectées, ...

Quant à la Société des postes et d'épargne du Congo, Chancelv Itoua Awoue a fait savoir qu'

elle ne dispose pas de systèmes de communication fiable. Il y a, par exemple, l'absence des panneaux publicitaires, du marketing médiatisé, le non actualisation du site web. Les retombées socio-économique de la Poste congolaise sont plus visibles sur les points suivants : cadre légal, établissements postaux (réseaux), poste aux lettres, services financiers, qualité de service, ressources humaines.

## La Poste congolaise doit-commercialiser ses produits

Parlant des perspectives, l'impétrant a suggéré que celles de la Poste congolaise doivent être orientées vers la production et la commercialisation de ses produits. Pour ce faire, elle doit contribuer à la fourniture de services dans tous les autres secteurs du marché à travers la distribution de médicaments, la facturation et le paiement des factures des secteurs de l'eau

et de l'énergie, la contribution au développement urbain grâce aux systèmes d'adressage et au développement rural grâce aux services bancaires et aux services d'envois de fonds. De même, elle doit opérationnaliser les services para-bancaires, assurer les paiements, le cyber administration, l'information, l'adresse et bien d'autres services. La Poste congolaise doit fournir des services administratifs et représenter les vecteurs des politiques gouvernementales. Par exemple, elle peut contribuer à l'organisation d'élections, la remise de papiers d'identité et de documents officiels et assurer l'accès public aux informations via la distribution de la presse écrite.

« Notre travail a permis, sans doute, une meilleure connaissance de la question communicationnelle et organisationnelle de l'UPU et surtout de la Sopéco. Nous pensons, au

terme de cette réflexion, que les objectifs assignés à cette étude sont globalement atteints, les hypothèses dans l'ensemble confirmées et les orientations stratégiques élaborées », a déclaré l'impétrant.

Présent dans la salle, le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a exprimé une grande fierté du fait que c'est pour la première fois qu'un étudiant soutienne une thèse de doctorat dans le secteur de la Poste. « Comme toutes les postes du monde, la Poste congolaise subit de pleins fouets ce qu'on appelle l'influence de la révolution numérique... Je suis persuadé que sur dix mille personnes, il n'y a peut-être qu'une ou deux qui affranchissent une lettre par la poste, parce que les courriers postaux, classiques, les timbres, ça n'existe plus à cause du numérique. Parce qu'aujourd'hui, on envoie ce qu'on appelle les e-mails, n'ayant plus besoin de passer par la poste pour communiquer avec l'extérieur, puisqu'il y a ce qu'on appelle l'influence des TIC. Donc, il faut maintenant arrimer la poste à l'économie numérique », a déclaré le ministre, donnant quelques pistes de solutions.

A l'issue de cette soutenance, le président du jury a déclaré Chancelv Itoua Awoue docteur avec mention très honorable.

**Bruno Okokana**, au

## LIVRE

## Clotaire Ouelo Louangou donne son point de vue sur un prétendu «génocide des Laris»

L'auteur de « L'illusion mythomane du génocide des Laris au Congo » a animé une conférence de presse, le week-end dernier à Brazzaville, portant sur cet ouvrage à visée essentiellement argumentaire et contre argumentaire, décryptant les incongruités contenues dans le livre de Dominique Kounkou, dans lequel il évoque la crise du Pool et le génocide Laris au Congo.

Psychologue de formation, Clotaire Ouelo Louangou s'est insurgé, à travers son cinquième ouvrage publié aux Editions L'Harmattan, dans la collection Les impliqués éditeur, contre la démarche de Dominique Kounkou. Selon lui, ce dernier ne s'est pas focalisé sur la véracité des faits en ce qui concerne la thématique qu'il aborde dans son livre. Pour lui, l'ouvrage de Dominique Kounkou porte des germes susceptibles de mettre à mal le processus de pacification du Pool. Aussi a-t-il profité de la conférence de presse qu'il a donnée pour lancer un appel vibrant et pressant à une citoyenneté responsable autour des valeurs républicaines, gage du mieux vivre ensemble des Congolais.

Clotaire Ouelo Louangou a dénoncé une rhétorique fallacieusement élogieuse d'une ethnie (les Laris), dangereusement ségrégationniste et diffamatoire des autres composantes de la communauté nationale fortement déshumanisées et dépréciées. Il voit dans la démarche

de Dominique Kounkou une dénégation de sa qualité de citoyen du Congo, tout en décelant chez cet auteur une rhétorique mythomane fondée sur des illusions et non sur la véracité des faits dans la qualification de la « crise du Pool » et du « génocide des Laris au Congo ».

Clotaire Ouelo Louangou a répondu à certaines préoccupations à travers certains chapitres de son ouvrage. En effet, d'après lui, «Le génocide des Laris au Congo» de Dominique Kounkou contient des thèses très dangereuses assises sur des mensonges grossiers concernant les faits évoqués dont lui seul connaît les tenants et les aboutissants. Ainsi, soutient Clotaire Ouelo Louangou, s'explique l'accompagnement de ces élucubrations dans l'air avec le vent de par les réactions négatives que suscite ce livre ici et là.

«Un écrivain en mal de positionnement politique»



Clotaire Ouelo Louangou animant la conférence de presse

En réalité, poursuit-il, par ces accusations graves qui n'ont ni tête ni queue, cet auteur en mal de visibilité et de positionnement politique ambitionne de ternir l'image du Congo et de son président au niveau de la communauté internationale. «Le génocide des Laris au Congo», à en croire Clotaire Ouelo Louangou, n'apporte que regrets, désolation et peut entraîner les



Congolais, si l'on n'y prend garde, à la haine des autres ethnies contre les Laris et vice versa, à l'exacerbation des conflits ethno-départementaux avec pour corollaire la perturbation de la quiétude de la population, préjudiciable à la paix et à l'unité nationale.

Enfin, Clotaire Ouelo Louangou estime que de telles turpitudes viennent encore mettre le couteau dans la plaie qui commence à se cicatriser, au moment où les

zones de non-droit n'existent plus au Congo de par la signature, à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, le 23 décembre 2017, des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités. Des accords salués par tous, rappelle-t-il, entre le gouvernement congolais et les rebelles du pasteur Ntoumi avec pour avancée significative le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des ex-rebelles, processus soutenu par la communauté internationale.

Notons que cette conférence de presse est intervenue après la cérémonie de dédicaces, suivie d'un débat avec les membres de la diaspora du Congo en France, le 25 mai dernier à Paris, sur son livre «L'illusion mythomane du génocide des Laris au Congo».

Clotaire Ouelo Louangou est administrateur-maire de Foundou-Foundou, premier arrondissement de la ville de Dolisie, en République du Congo.

**Bruno Okokana**